

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

2429

24 OCTOBRE 2013 - PARIS

FRANÇOIS SCHUITEN - 30 ORIGINAUX COULEUR

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

30

FRANÇOIS SCHUITEN

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

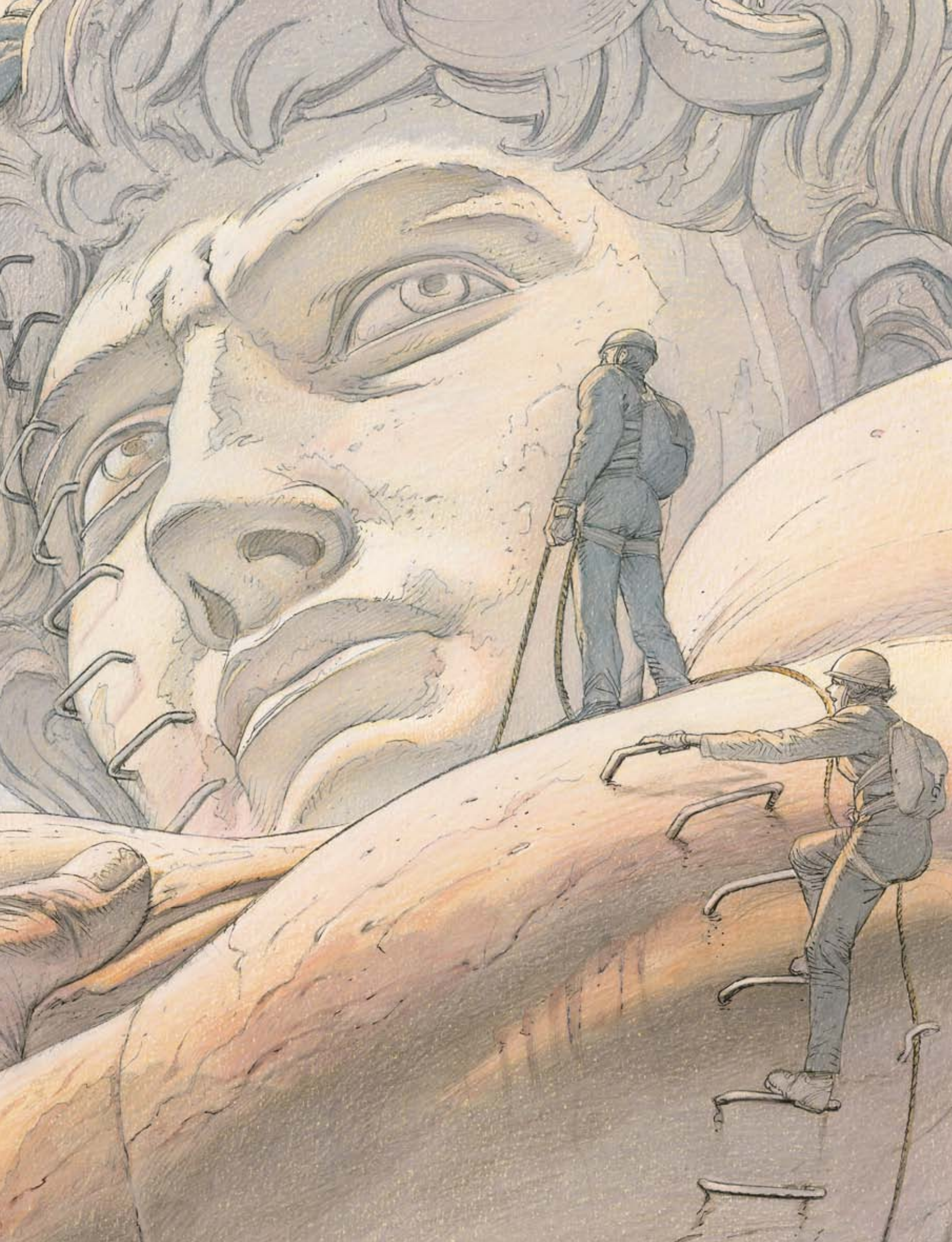
30 ORIGINAUX COULEUR



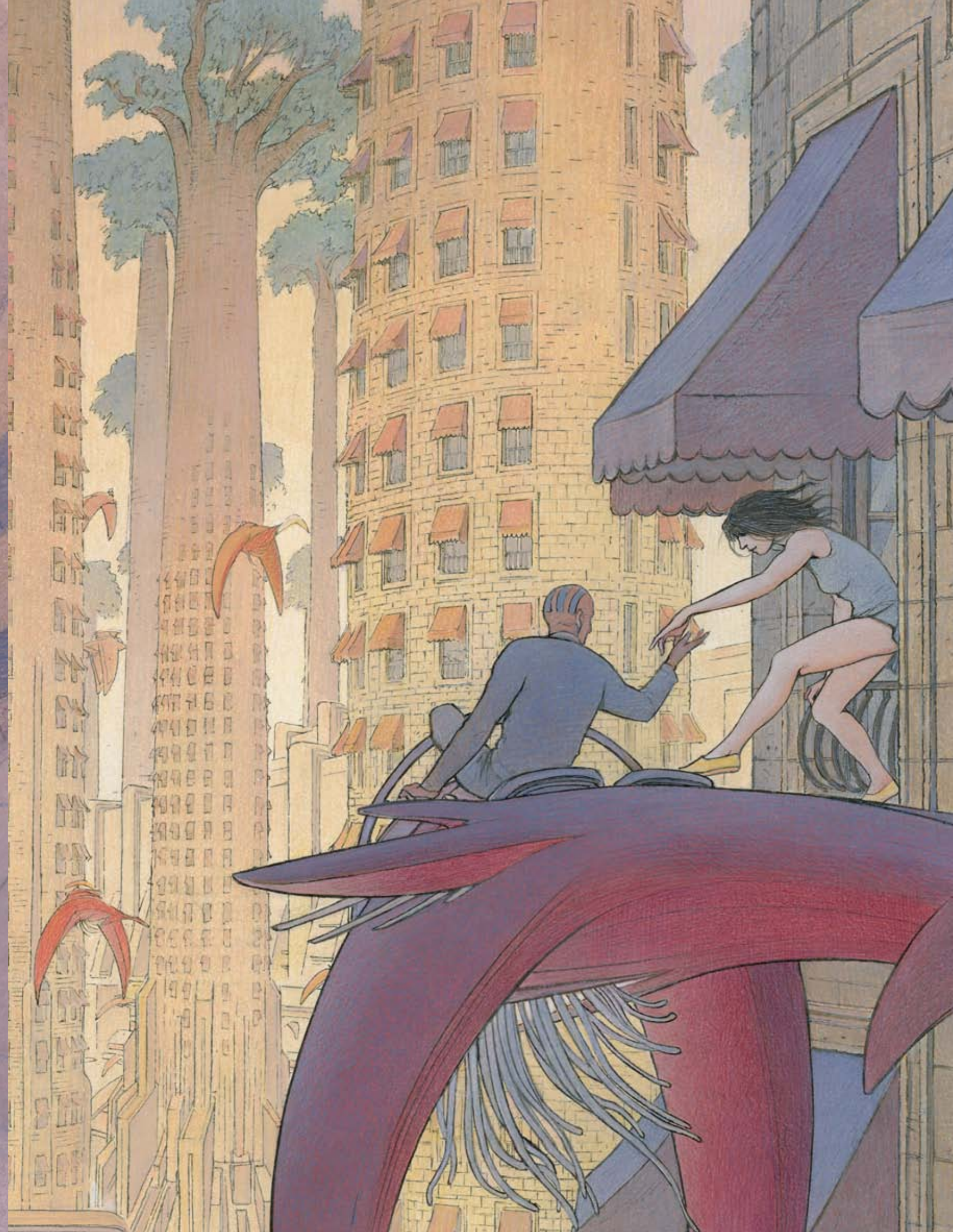


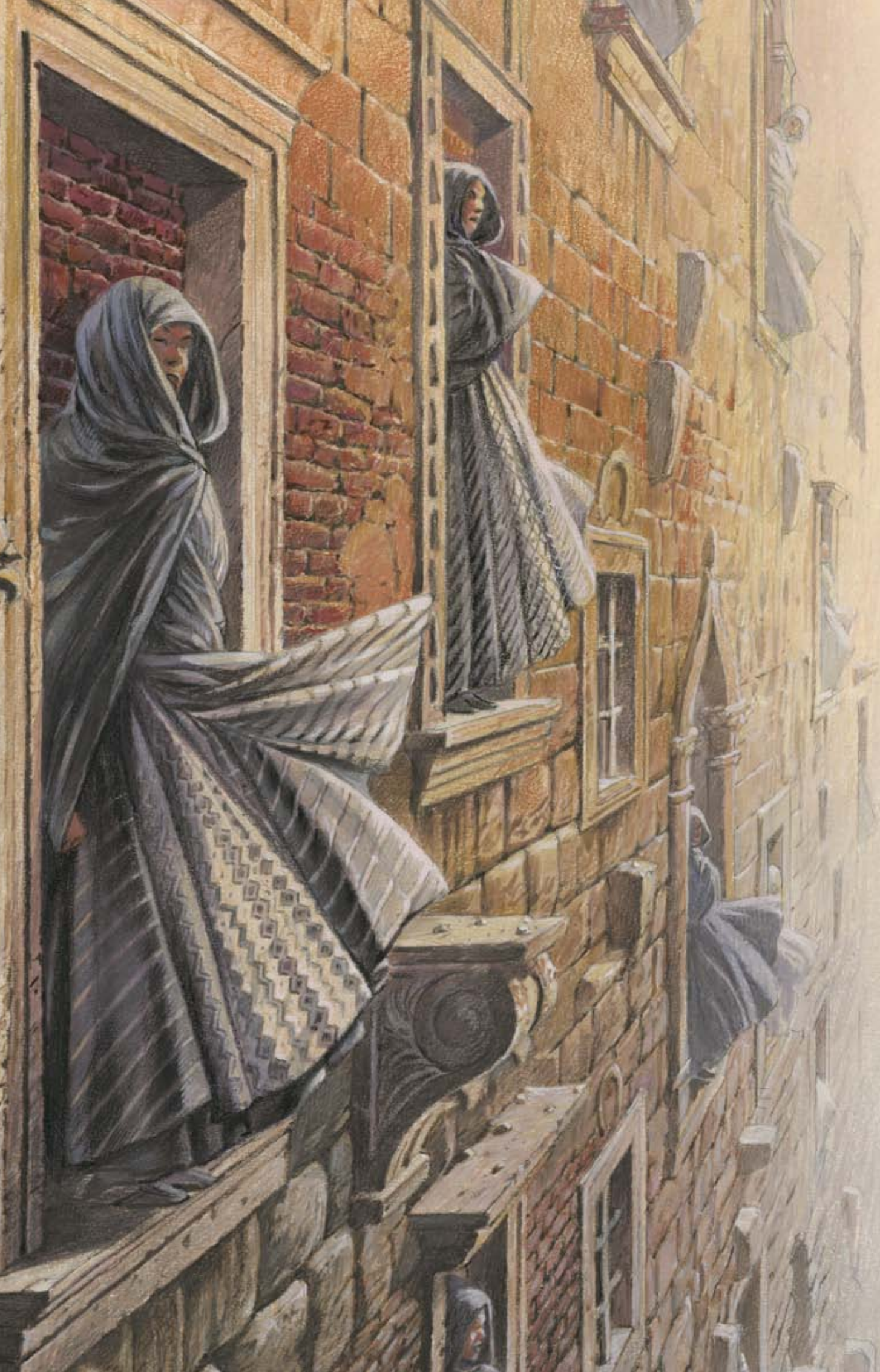
FRANÇOIS SCHUITEN

F. Schuiten



TRENTE ANS D'AVENTURES EN IMAGES
TRENTE ORIGINAUX COULEUR







**ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F.TAJAN**

**7, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris**

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

Fabien Naudan, Vice-Président

Directeur associé sénior
Martin Guesnet

Directeurs associés
Stéphane Aubert
Emmanuel Bérard
Olivier Berman
Isabelle Bresset
Matthieu Fournier
Bruno Jaubert
Matthieu Lamoure

FRANÇOIS SCHUITEN

VENTE N° 2429

Téléphone pendant l'exposition :
+33 (0)1 42 99 20 11

Commissaire-Priseur :
François Tajan

Expert :
Éric Leroy
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 17
eleroy@artcurial.com

Assistant :
Lucas Hureau
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 11
lhureau@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES

À BRUXELLES
Maison Ernest Blérot
39, Avenue du Général de Gaulle
1050 Bruxelles

Du vendredi 20 au samedi 28 septembre 2013
de 11h à 18h
Fermé le dimanche

À PARIS
Chez Artcurial
7, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris

Exposition d'une sélection d'œuvres
Du mercredi 9 au vendredi 18 octobre 2013
de 11h à 18h

Exposition de toutes les œuvres de la vente
Du lundi 21 au mercredi 23 octobre 2013
de 11h à 19h

Et sur rendez-vous avec l'expert

VENTE

LE JEUDI 24 OCTOBRE 2013
À 19H00

Catalogue visible sur internet
www.artcurial.com

Comptabilité vendeurs
Vanessa Favre
+33 (0)1 42 99 16 51
vfavre@artcurial.com

Comptabilité acheteurs
Marion Carteirac
+33 (0)1 42 99 20 44
mcarteirac@artcurial.com

Ordres d'achat, enchères par téléphone :
Élodie Landais
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 51
Fax: +33 (0)1 42 99 20 60
bids@artcurial.com

 **ARTCURIAL LIVE BID**
Assistez aux ventes
aux enchères d'Artcurial et
enchérissez comme si vous y étiez,
c'est ce que vous offre le nouveau
service Artcurial Live Bid.
Pour s'inscrire : www.artcurial.com



Le statut de la planche originale a énormément évolué depuis quarante ans. Au départ, la bande dessinée était conçue principalement pour les journaux. Puis la plupart des histoires ont aussi été publiées sous forme de livres. Quand les films étaient réalisés et que l'on voyait nos pages imprimées, notre travail semblait avoir trouvé sa finalité. La planche originale perdait alors une grande partie de sa vocation.

A l'époque, les films nous donnaient le sentiment que l'éditeur pouvait publier l'histoire à l'infini. Les planches n'avaient alors que peu de valeur marchande et on les offrait même facilement à des amis ou à des proches. Peu à peu, certains libraires se sont mis à en vendre ; et il paraissait assez naturel de laisser partir quelques originaux pour aider l'économie du livre.

Dans mon cas, ces ventes étaient principalement concentrées sur des planches et des illustrations en noir et blanc pour lesquelles on pouvait, presque sans aucune perte, repartir d'une bonne impression. Mais au fil des ans, on s'est rendu compte que les films étaient plus fragiles qu'on voulait bien nous le dire. Manifestement, leur durée de vie était limitée, sans compter les pertes chez les éditeurs étrangers ou lors de déménagements.

Une expérience m'a profondément marqué. Il y a une quinzaine d'années, Casterman m'a réclamé un original pour une réimpression de *L'Archiviste*. Ils ne trouvaient plus les films de cette image. Malheureusement, c'était une des rares illustrations couleur que j'avais vendue, lors d'une exposition à Amsterdam. Faute de dessin original, on a dû repartir d'une impression et on voit encore aujourd'hui la différence de qualité. Cela m'a servi de leçon. J'avais vendu cette image du Palais des Trois Pouvoirs, un peu à contrecœur, mais par un malheureux hasard les rééditions futures du livre allaient définitivement en souffrir. Depuis, très naturellement, je me suis mis à garder toutes les images ou planches couleur liées à nos albums, allant même jusqu'à conserver l'intégralité de certains livres noir et blanc, comme *La Tour* ou *L'Enfant penchée*. Ces règles se sont imposées au fur et à mesure même si on les regrette un peu dans les moments difficiles...

Benoît Peeters et moi-même avons pu dernièrement réinventer l'ensemble des *Cités Obscures* dans une nouvelle édition. Cela a été l'occasion de réaliser pas mal de corrections sur les originaux, de rajouter parfois des pages entières, de compléter certains albums avec des bonus et surtout, de bénéficier d'une nouvelle gravure qui nous permettait de retrouver la fraîcheur des couleurs originales. Il suffit de regarder la nouvelle édition des *Murailles de Samaris* pour voir à quel point la conservation de ces originaux a été bénéfique.

Dans le futur, sans doute connaissons-nous de nouvelles techniques de gravure et d'impression. Parallèlement apparaîtront de nouveaux types de papiers car ces trois choses évoluent souvent en même temps. Tout cela rendra un jour obsolètes nos fichiers numériques soi-disant éternels. Et ce, sans compter sur les nouvelles technologies qui permettront peut-être, à partir de l'original, de voyager dans l'image avec des résolutions que nos 300 ou 600 DPI seraient bien en mal de nous donner. Ceci nous a motivés, Benoît et moi, à faire une série de donations, principalement à la Bibliothèque Nationale de France, à la Fondation Roi Baudouin et au Musée d'Angoulême.

Toute une série d'images ont été réalisées pour des affiches de festivals, pour des tirés à part, pour des scénographies importantes comme la station de métro Arts et Métiers à Paris ou l'Exposition Universelle d'Hanovre en 2000. Toutes ces images n'appartenant pas à l'univers des Cités Obscures, je les ai très naturellement offertes à mes enfants.

C'est la première fois qu'est mis en vente un ensemble de mes illustrations en couleur. La monographie de Thierry Bellefroid, *L'Horloger du Rêve*, nous donne l'occasion de faire un bilan sur ce travail de plus de trente ans. Le choix des images, fait en concertation avec Artcurial et Bernard Mahé, offre une représentation assez exhaustive de cette période. Etre au cœur d'une vente publique et donner l'occasion d'acquérir des extraits du travail d'un auteur me semble complémentaire à l'ambition de préserver ce qui constitue le cœur de ma vie depuis trente-cinq ans : faire des livres.

François Schuiten



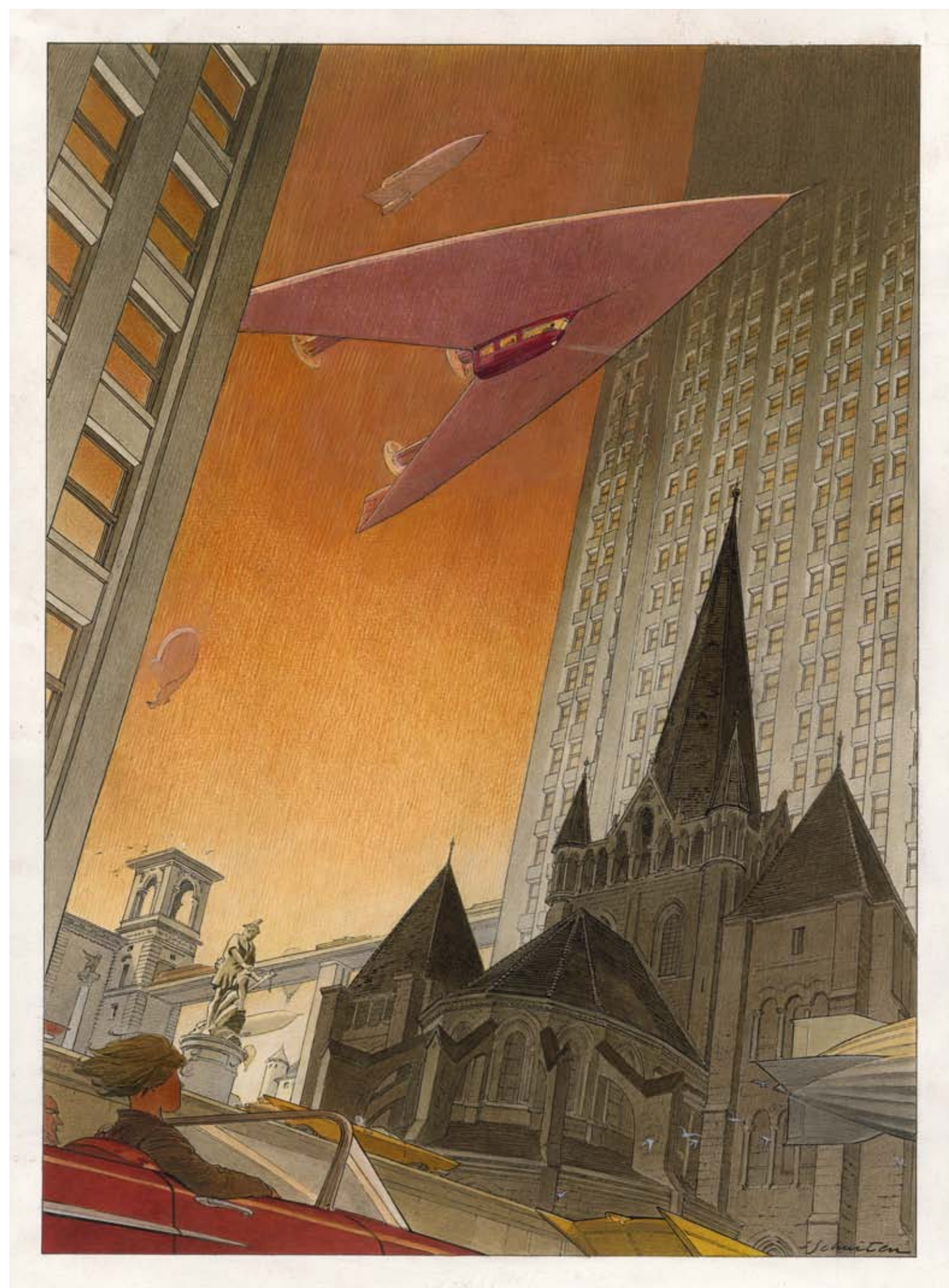
1

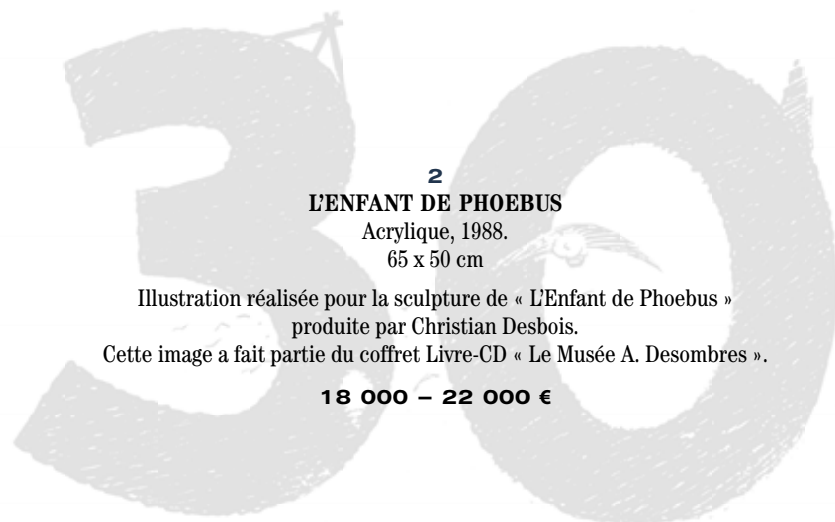
LOZAN

Encre de Chine, acrylique, 1984.
57,2 x 40 cm

Image réalisée pour l'affiche d'une exposition des Cités Obscures à Lausanne.
On y voit plusieurs monuments particuliers à la ville de Lausanne.

20 000 – 25 000 €



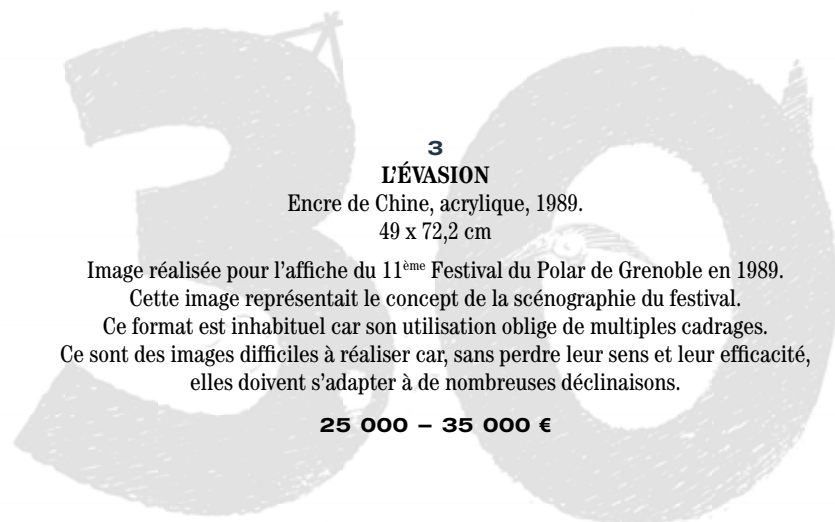


2
L'ENFANT DE PHOEBUS
Acrylique, 1988.
65 x 50 cm

Illustration réalisée pour la sculpture de « L'Enfant de Phoebus »
produite par Christian Desbois.
Cette image a fait partie du coffret Livre-CD « Le Musée A. Desombres ».

18 000 – 22 000 €





3

L'ÉVASION

Encre de Chine, acrylique, 1989.

49 x 72,2 cm

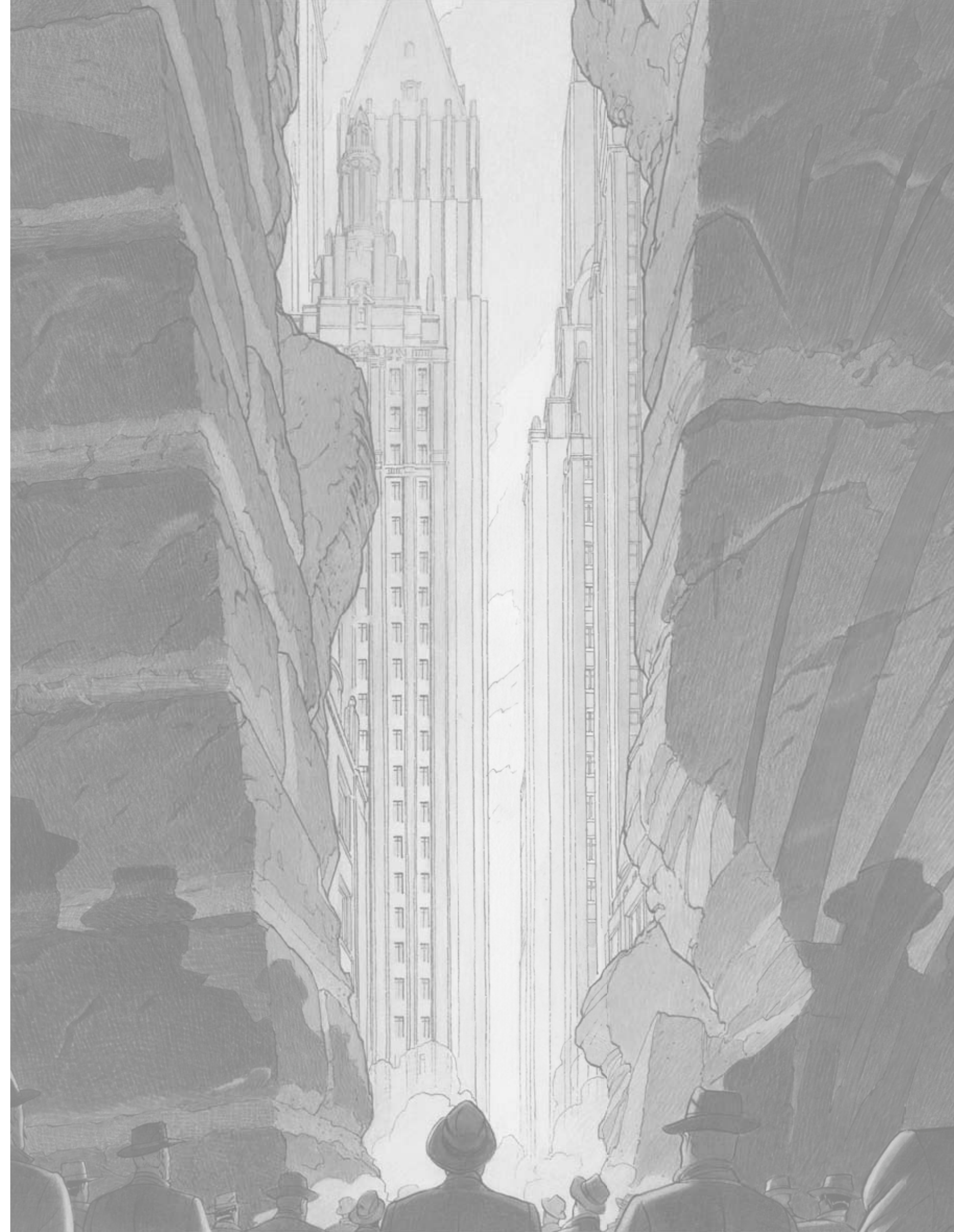
Image réalisée pour l'affiche du 11^{ème} Festival du Polar de Grenoble en 1989.

Cette image représentait le concept de la scénographie du festival.

Ce format est inhabituel car son utilisation oblige de multiples cadrages.

Ce sont des images difficiles à réaliser car, sans perdre leur sens et leur efficacité, elles doivent s'adapter à de nombreuses déclinaisons.

25 000 – 35 000 €

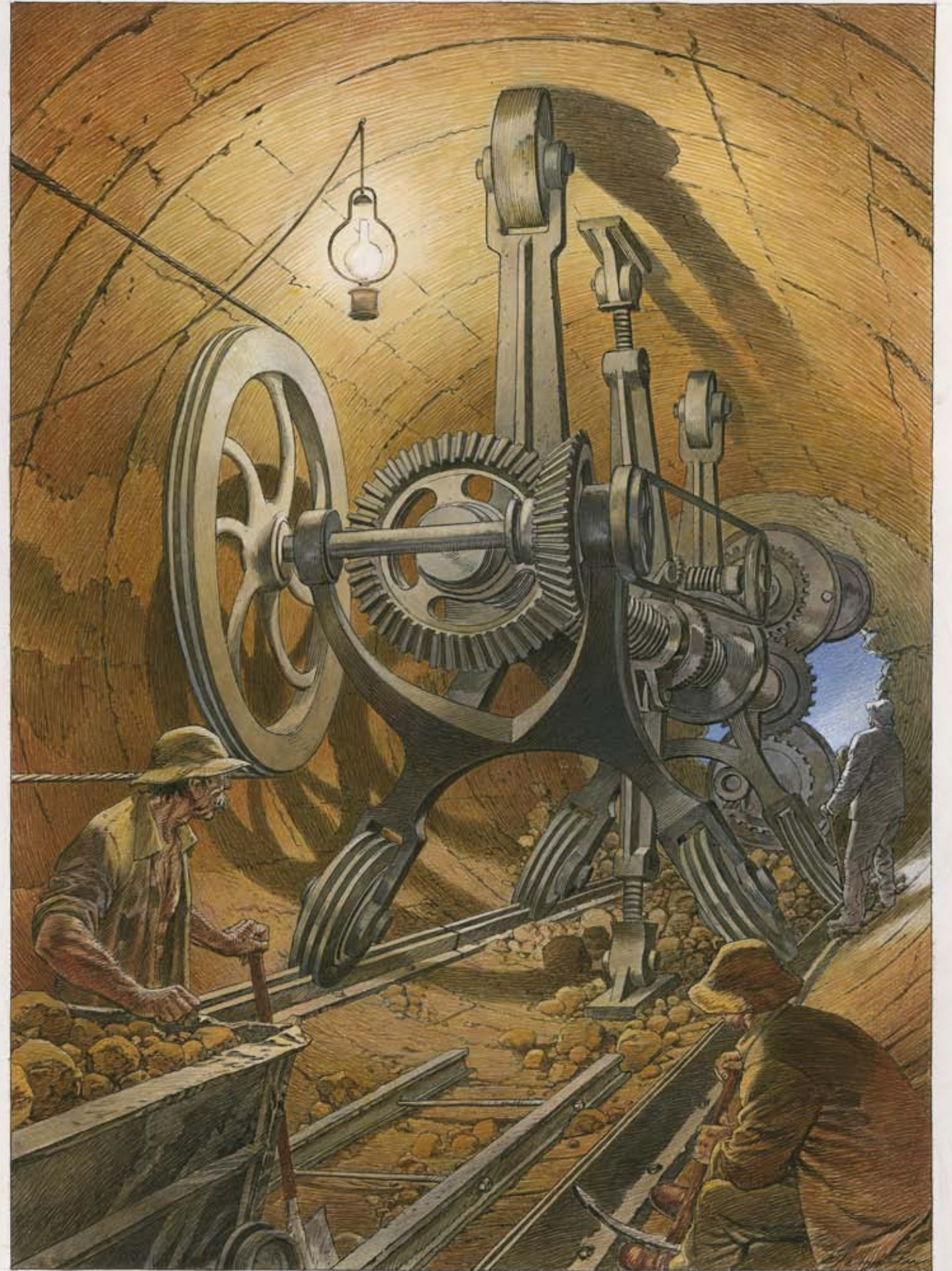


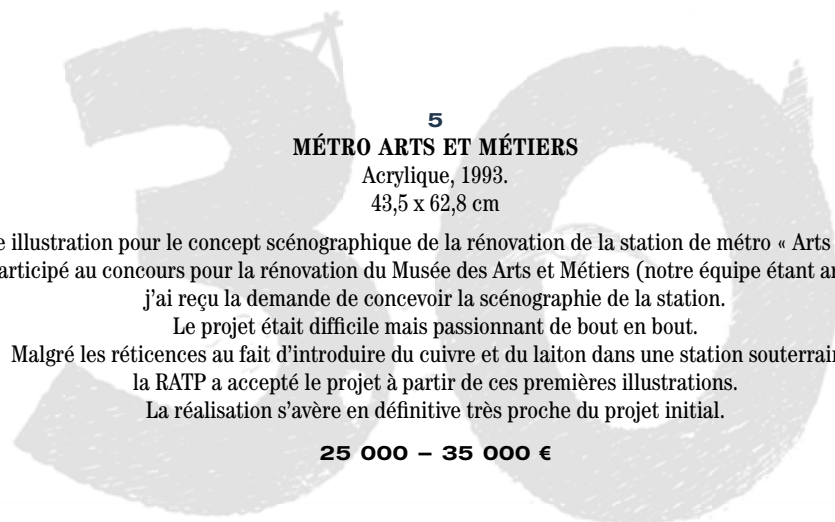


4
VOYAGE SOUS LA MANCHE
Encre, acrylique, 1993.
59,9 x 45,2 cm

Illustration montrant les premières machines
qui devaient normalement forer le tunnel sous la Manche.
En effet, depuis 1802, l'idée d'un tunnel reliant la France et l'Angleterre
occupe l'esprit de certains des meilleurs ingénieurs des deux pays.
Cette image a été réalisée pour un projet d'exposition
qui devait normalement avoir lieu au moment de l'inauguration du tunnel.

20 000 – 25 000 €





5

MÉTRO ARTS ET MÉTIERS

Acrylique, 1993.
43,5 x 62,8 cm

Première illustration pour le concept scénographique de la rénovation de la station de métro « Arts et Métiers ».
Après avoir participé au concours pour la rénovation du Musée des Arts et Métiers (notre équipe étant arrivée deuxième),
j'ai reçu la demande de concevoir la scénographie de la station.
Le projet était difficile mais passionnant de bout en bout.
Malgré les réticences au fait d'introduire du cuivre et du laiton dans une station souterraine,
la RATP a accepté le projet à partir de ces premières illustrations.
La réalisation s'avère en définitive très proche du projet initial.

25 000 – 35 000 €





6
PARIS AU XX^e SIÈCLE

Acrylique, 1994.
65,9 x 46,5 cm

Couverture du livre de Jules Verne édité pour la première fois en 1994 aux Éditions Hachette.
Ce roman, réalisé juste avant « Cinq Semaines en Ballon »,
avait été retrouvé dans un coffre par un des héritiers de l'illustre écrivain quelques mois auparavant.
Ce récit de Science-Fiction, écrit en 1860, évoque le Paris de 1960.
Jules Verne se révèle ici un romancier d'anticipation, dans une veine très inattendue.
C'était une grande émotion d'illustrer ce récit perdu.

25 000 – 35 000 €





7

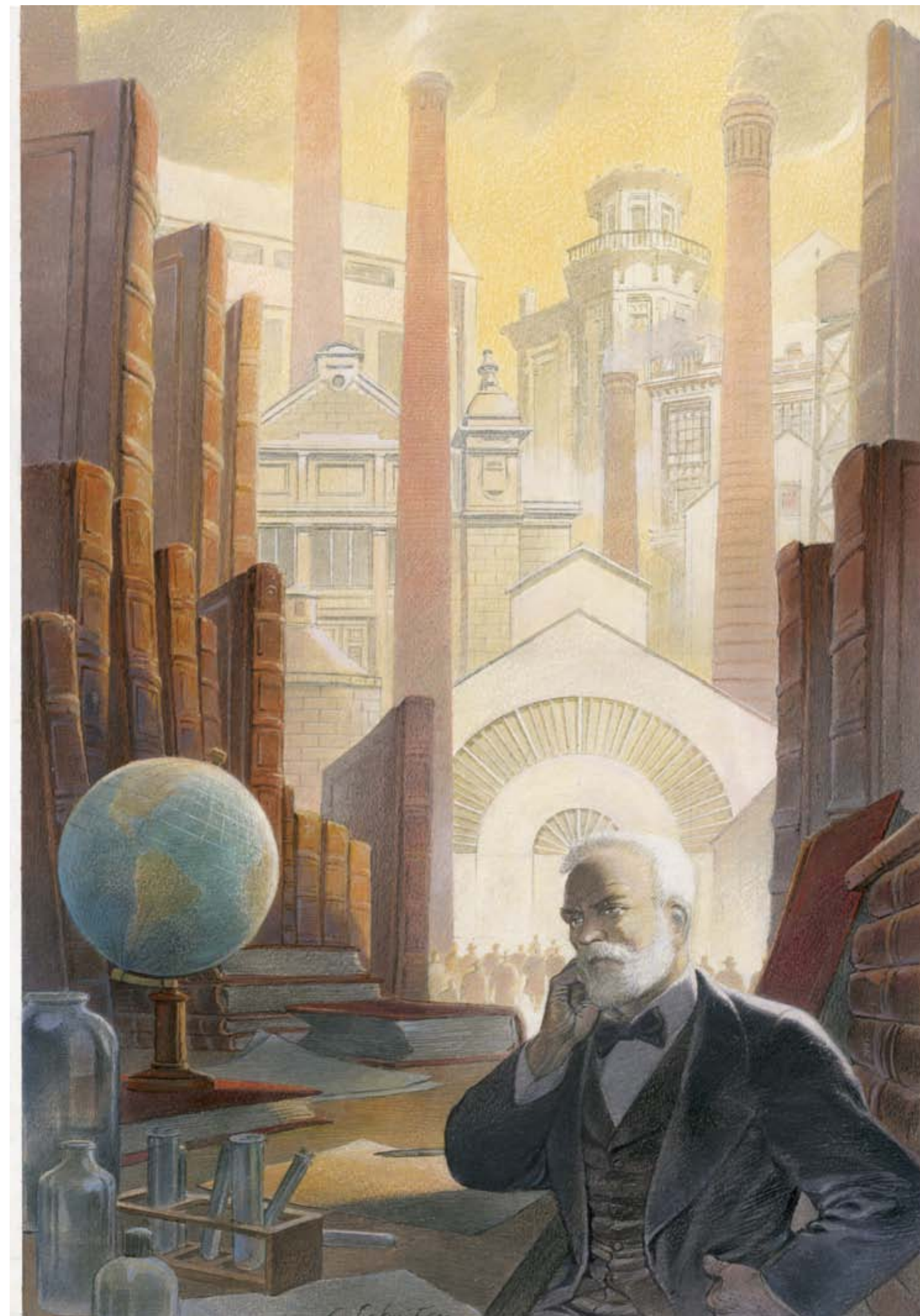
ERNEST SOLVAY ET SON TEMPS

Acrylique, crayon, 1997.

62,8 x 44,2 cm

Affiche pour une exposition sur Ernest Solvay,
grand chimiste qui inventa le procédé de fabrication de soude à l'ammoniaque.
Ernest Solvay est une des figures les plus marquantes d'Europe dans la fin du 19^e siècle.
Il est à l'origine de plusieurs bâtiments majeurs de l'architecte Victor Horta.

23 000 – 28 000 €



8

LE PARADIS

Acrylique, crayon, 1997.
46 x 63,2 cm

Une des premières grandes scénographies de « Planet of Visions »,
celle qui a sans doute le plus marqué les visiteurs.

Un immense jardin suspendu à l'envers était reflété par une surface d'eau,
le visiteur évoluant sur une passerelle surplombant ce miroir animé.

L'ensemble du jardin était vivant.

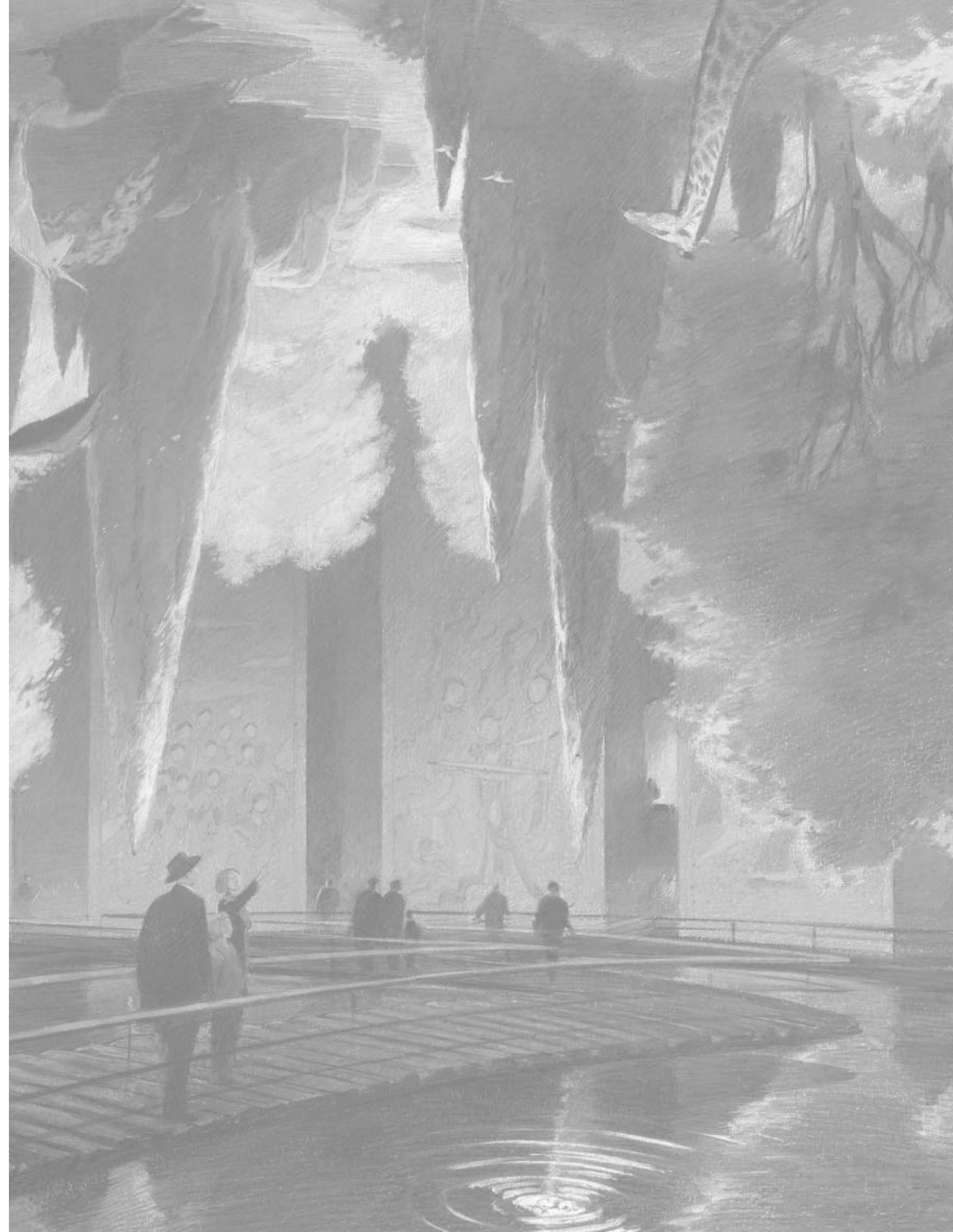
Une girafe apparaissait à travers le feuillage, machonnant quelques herbes,
une licorne s'abreuvait dans le ruisseau, le tout dans une atmosphère de lumière dynamique, de sons tournoyants...

Des brumes de fraîcheur pénétraient le feuillage, des gouttes venant du jardin suspendu tombaient sur l'eau,
créant une onde qui générait des images de paradis arcadien.

Certainement une des scénographies qui m'a donné le plus d'inquiétudes et qui cependant s'est avérée la plus spectaculaire.

Il est difficile parfois de prévoir l'impact qu'une mise en scène peut avoir sur le visiteur...

22 000 – 28 000 €





©

PARADIS

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE FRANCOISE PLANCHES 05



9

LA TOUR DE BABEL

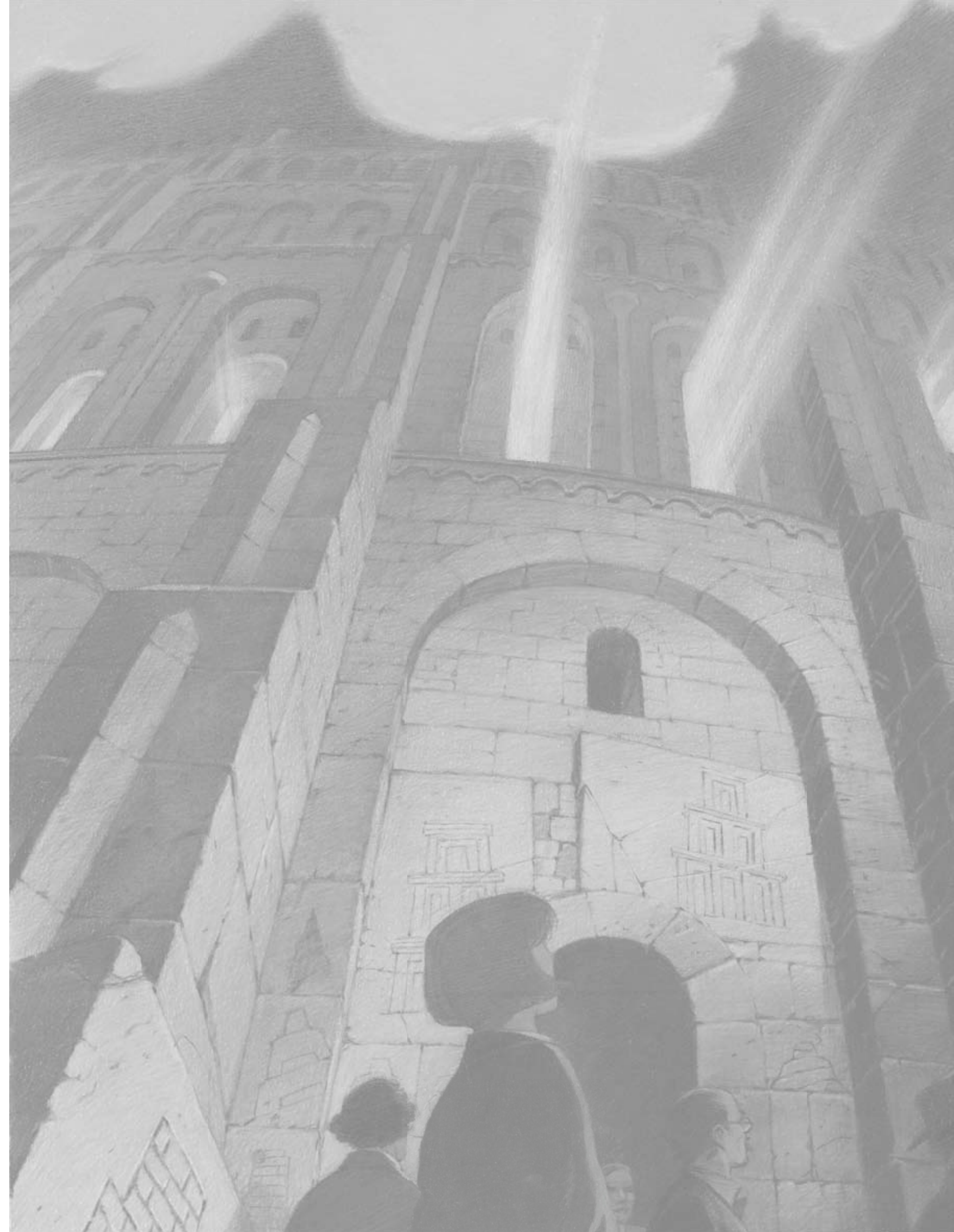
Acrylique, crayon, 1997.

46,5 x 63,2 cm

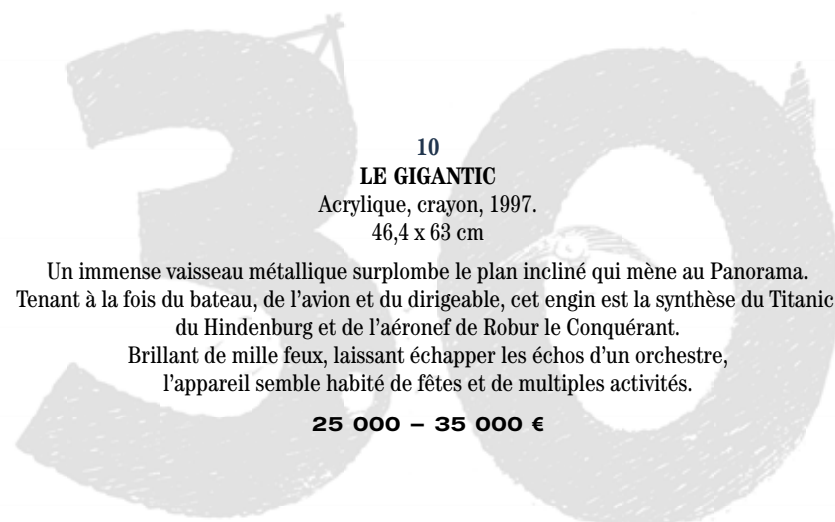
Incontournable des grandes utopies, la Tour de Babel se devait d'être au cœur du Pavillon.

Abritant une histoire des écritures, quand le spectateur sortait des couloirs interactifs, il découvrait alors cette immense construction sans fin dont chaque pierre illustrait les différentes visions, issues de toutes les cultures, de Tours de Babel.

25 000 – 35 000 €





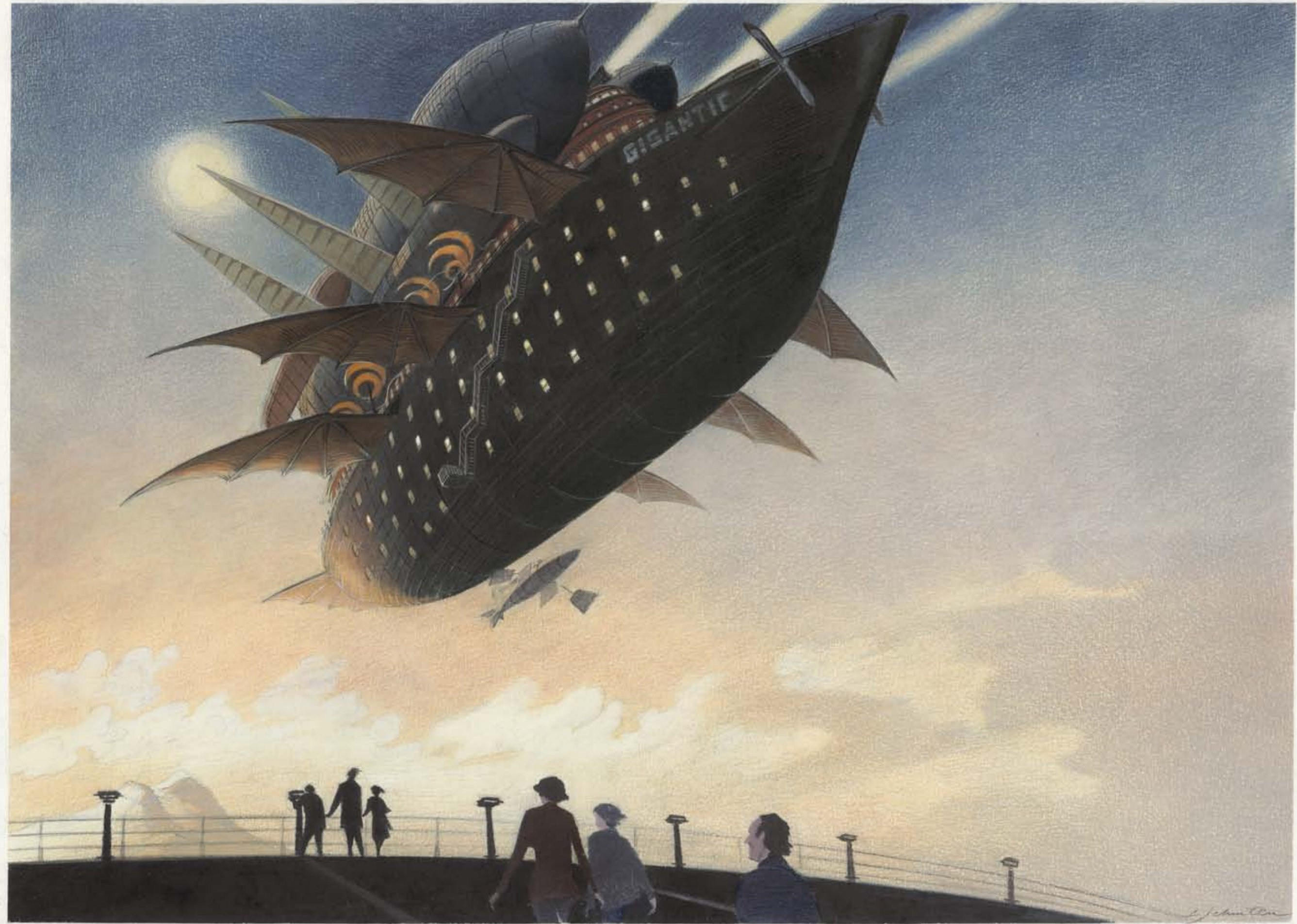


10
LE GIGANTIC
Acrylique, crayon, 1997.
46,4 x 63 cm

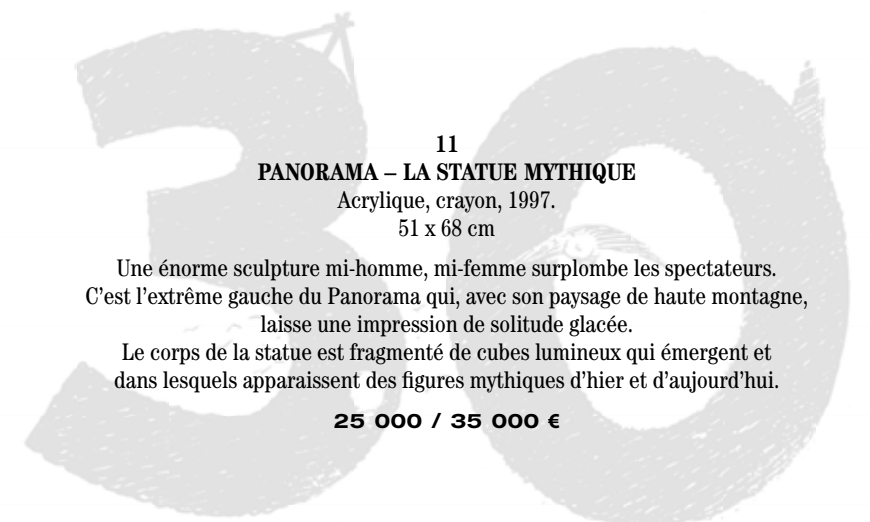
Un immense vaisseau métallique surplombe le plan incliné qui mène au Panorama.
Tenant à la fois du bateau, de l'avion et du dirigeable, cet engin est la synthèse du Titanic,
du Hindenburg et de l'aéronef de Robur le Conquérant.
Brillant de mille feux, laissant échapper les échos d'un orchestre,
l'appareil semble habité de fêtes et de multiples activités.

25 000 – 35 000 €





17 GIG 2 - de Gigantie - "Planché of Victoria", 1890, de Schuiten - 2000 -



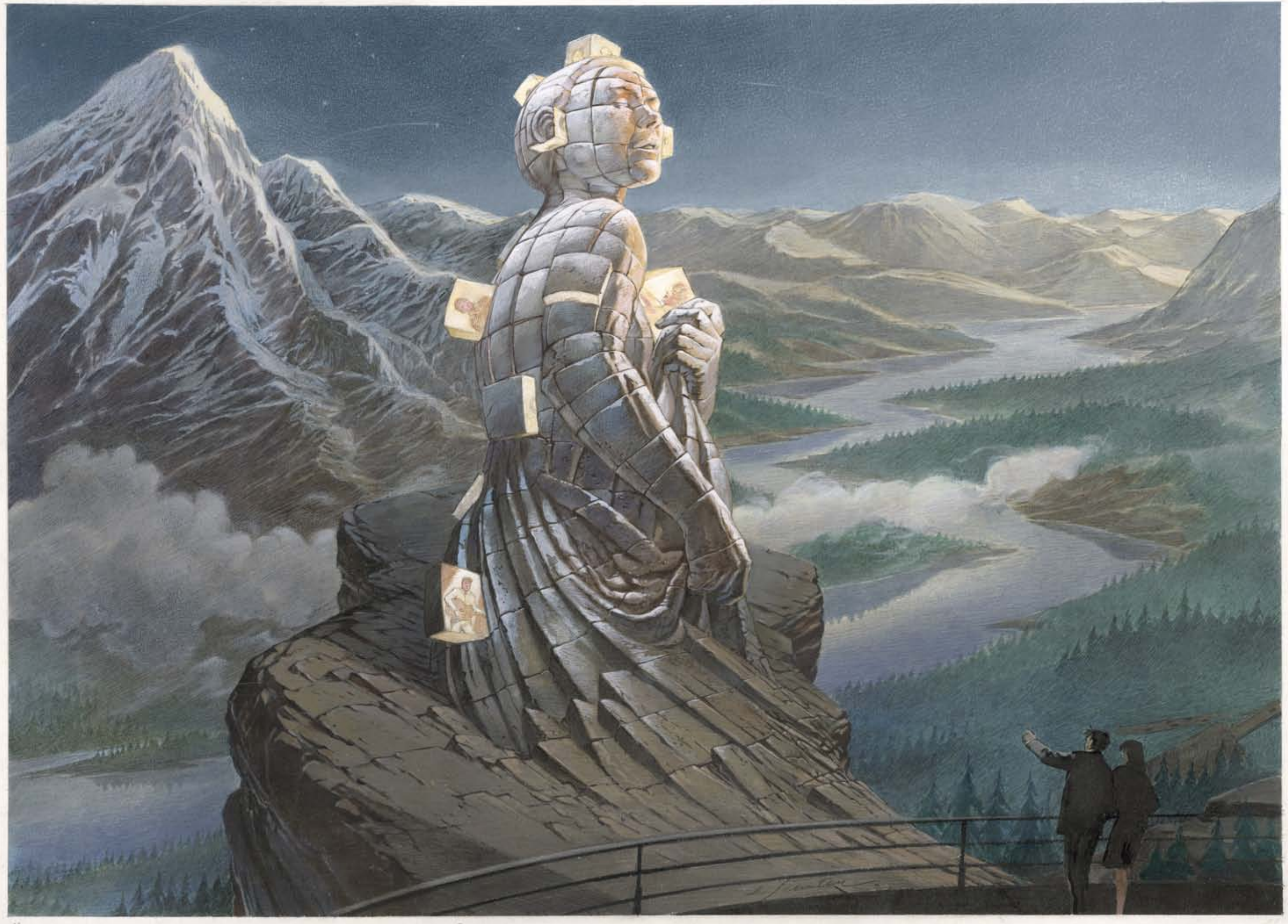
11
PANORAMA – LA STATUE MYTHIQUE
Acrylique, crayon, 1997.
51 x 68 cm

Une énorme sculpture mi-homme, mi-femme surplombe les spectateurs.
C'est l'extrême gauche du Panorama qui, avec son paysage de haute montagne,
laisse une impression de solitude glacée.

Le corps de la statue est fragmenté de cubes lumineux qui émergent et
dans lesquels apparaissent des figures mythiques d'hier et d'aujourd'hui.

25 000 / 35 000 €





12
PANORAMA – LA CITÉ
Acrylique, crayon, 1997.
51 x 68 cm

Le public est confronté à une ville moderne,
des gratte-ciels et des immeubles reliés par un ensemble infini de routes.
La lumière anime ces tours, nous faisant évoluer dans le paysage à travers
d'autres projets urbanistiques évoquant Le Corbusier ou Niemeyer.
A l'horizon, on distingue la silhouette pyramidale d'une ville japonaise bâtie sur la mer.

25 000 – 35 000 €





13

PANORAMA – L'UTOPIE SOCIALE

Acrylique, crayon, 1997.

51 x 68 cm

D'énormes constructions ovoïdes, alvéolaires évoquent les différentes utopies sociales qui ont traversé l'histoire.

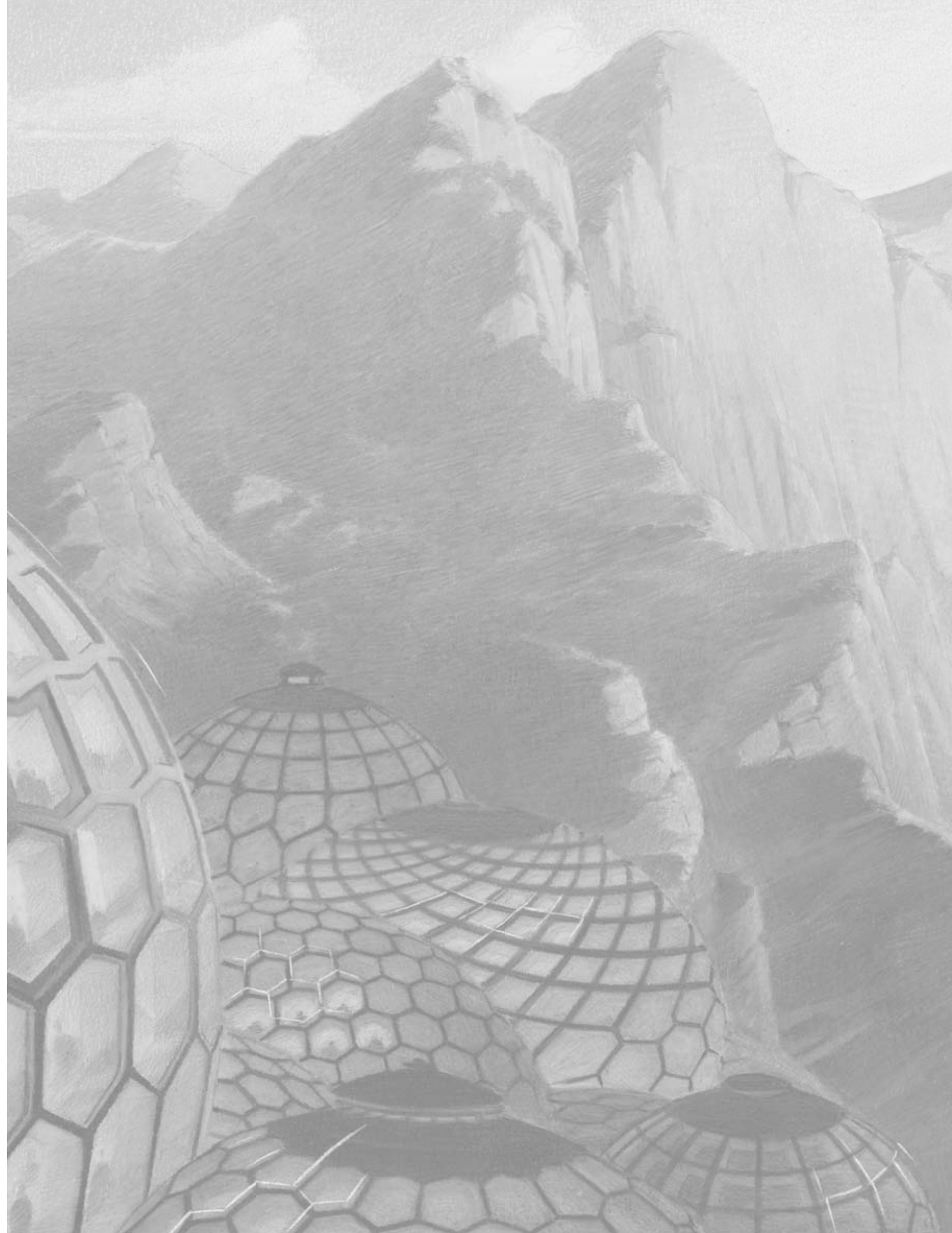
La lumière, concentrée d'abord dans la partie inférieure, fait ressortir l'activité du travail,
le bourdonnement d'une ruche, l'agitation fébrile d'un essaim.

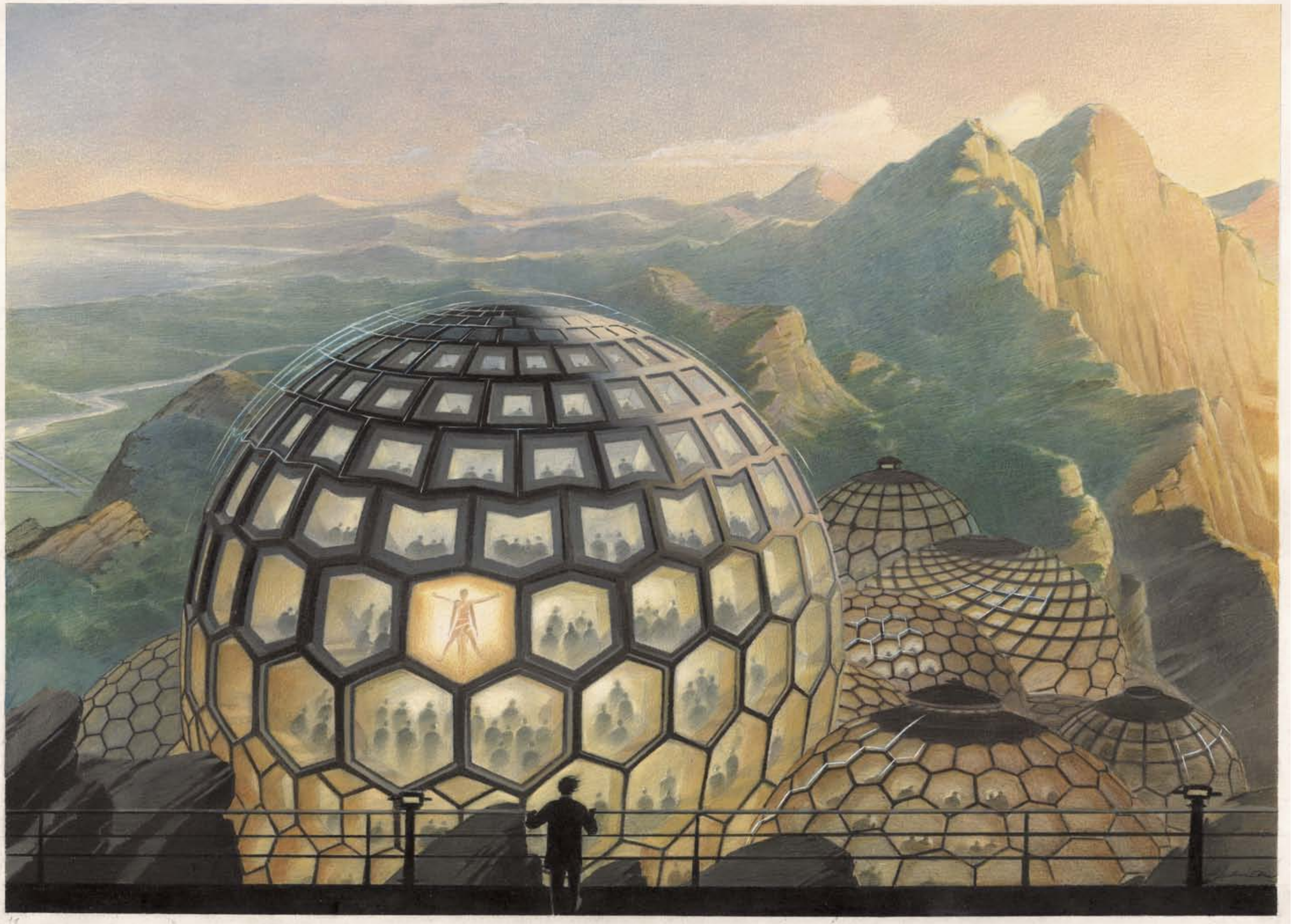
Mais plus on monte dans l'édifice, plus la lumière devient froide, plus l'activité se fait solitaire et silencieuse.

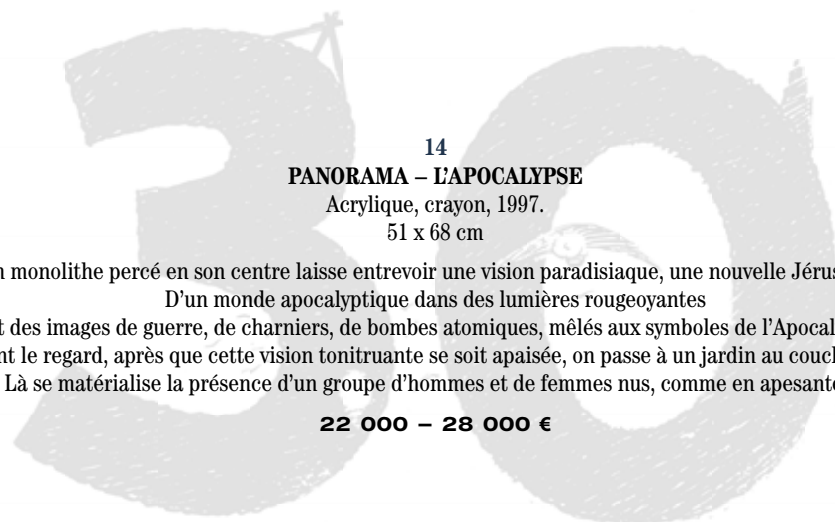
Certainement une des dimensions de l'utopie la plus difficile à incarner.

Cette image, contre toute attente, a été une des plus utilisée pour illustrer le Pavillon des Utopies.

22 000 – 28 000 €







14

PANORAMA – L'APOCALYPSE

Acrylique, crayon, 1997.

51 x 68 cm

Un monolithe percé en son centre laisse entrevoir une vision paradisiaque, une nouvelle Jérusalem.

D'un monde apocalyptique dans des lumières rougeoyantes

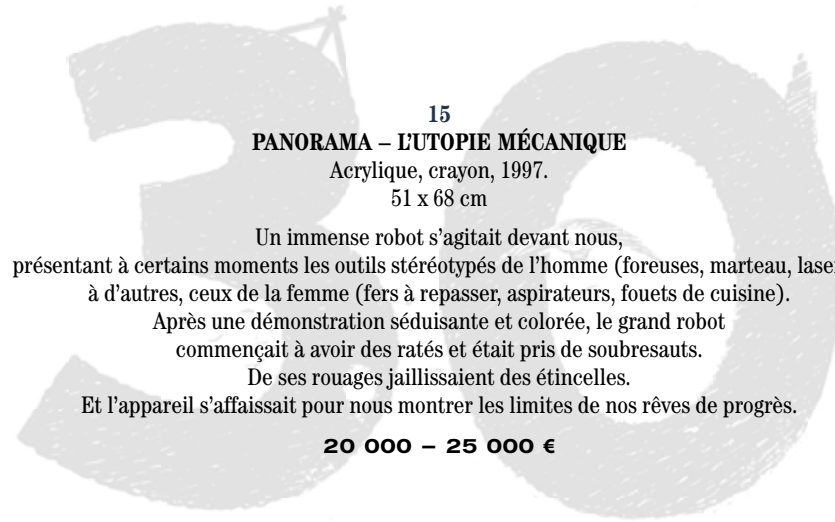
(où se projettent des images de guerre, de charniers, de bombes atomiques, mêlés aux symboles de l'Apocalypse de Saint Jean), en élevant le regard, après que cette vision tonitruante se soit apaisée, on passe à un jardin au coucher du soleil.

Là se matérialise la présence d'un groupe d'hommes et de femmes nus, comme en apesanteur.

22 000 – 28 000 €







15

PANORAMA – L'UTOPIE MÉCANIQUE

Acrylique, crayon, 1997.

51 x 68 cm

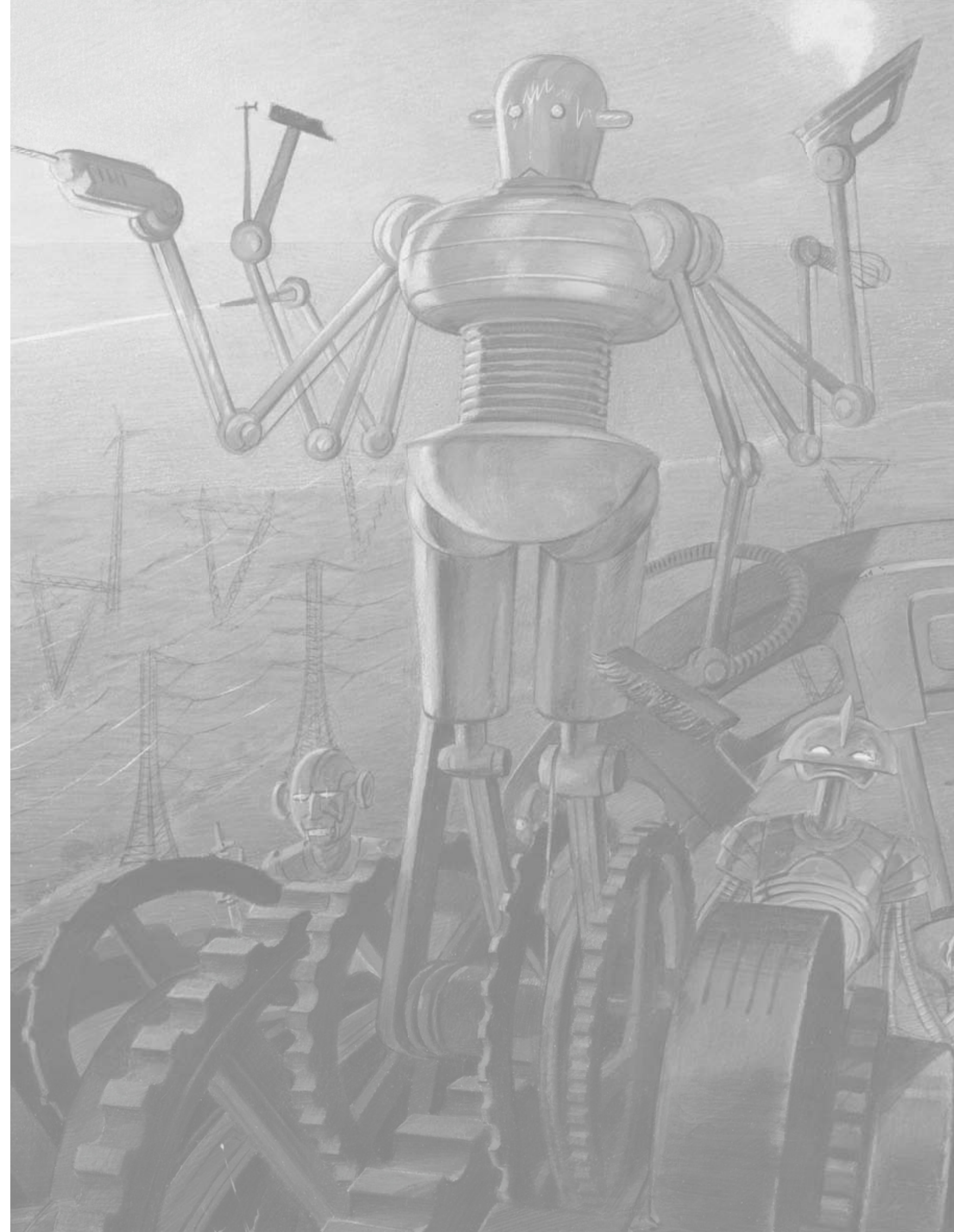
Un immense robot s'agitait devant nous,
présentant à certains moments les outils stéréotypés de l'homme (foreuses, marteau, lasers),
à d'autres, ceux de la femme (fers à repasser, aspirateurs, fouets de cuisine).

Après une démonstration séduisante et colorée, le grand robot
commençait à avoir des ratés et était pris de soubresauts.

De ses rouages jaillissaient des étincelles.

Et l'appareil s'affaissait pour nous montrer les limites de nos rêves de progrès.

20 000 – 25 000 €







16

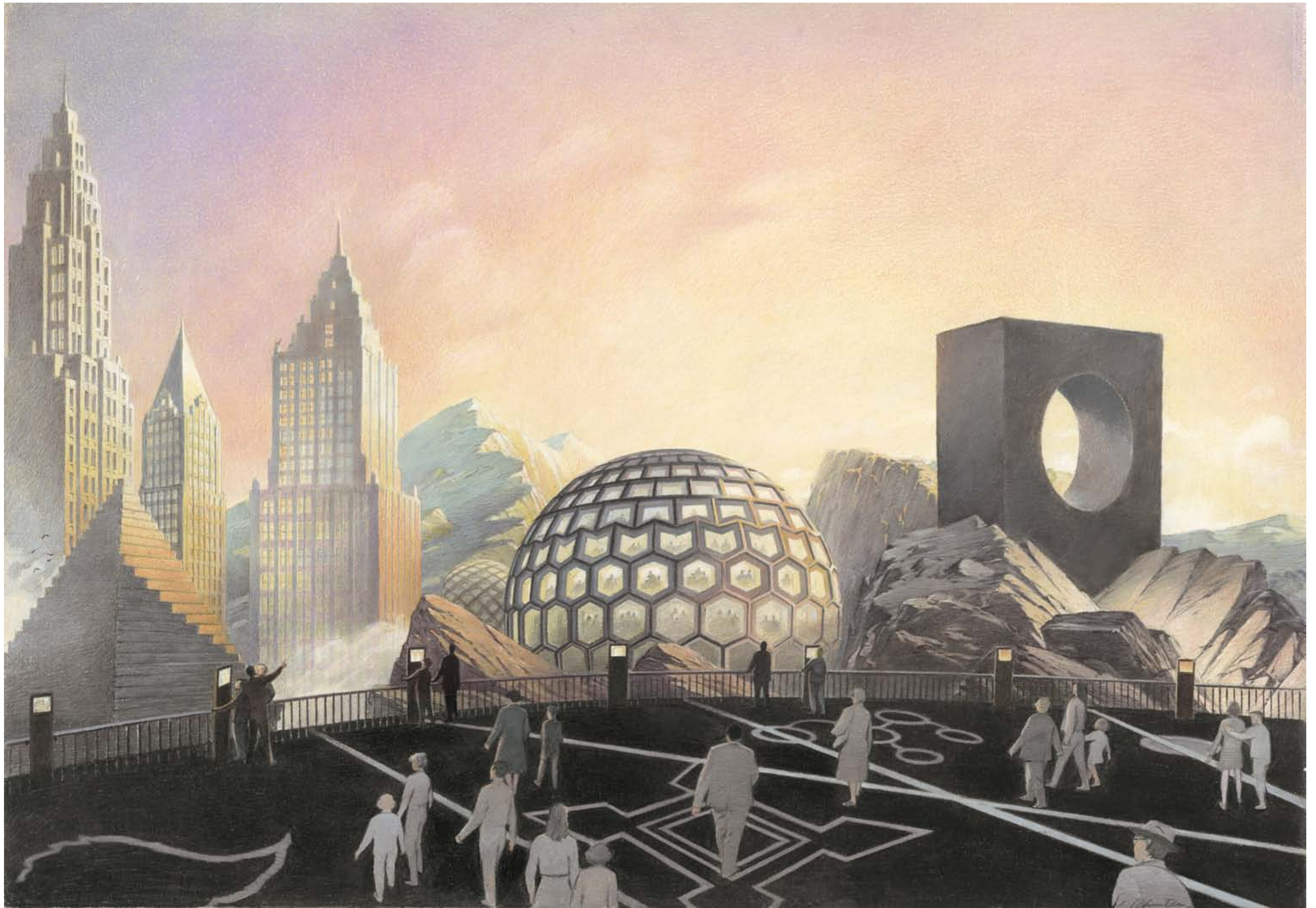
IMAGE DU PANORAMA DE PLANET OF VISIONS

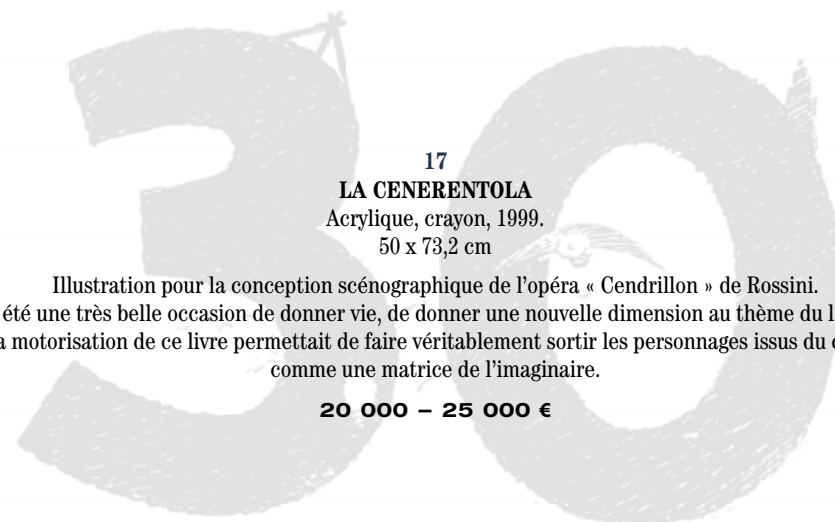
Acrylique, crayon, 1998.
51 x 73 cm

Image ayant aussi servi de couverture au livre « Voyages en Utopies » aux Éditions Casterman.
Le panorama était un des principes que j'avais choisi pour mettre en scène l'histoire des utopies.
Ce procédé, très prestigieux en son temps, retrouvait, grâce aux nouvelles technologies,
la capacité de créer des émotions pour nous donner à voir le rôle et l'importance des visions du futur.
Ce pavillon de six mille mètres carrés a été un des plus visités de l'Exposition universelle,
accueillant en six mois plus de six millions de visiteurs.
Cela a été une très grande aventure artistique.

22 000 – 28 000 €







17

LA CENERENTOLA

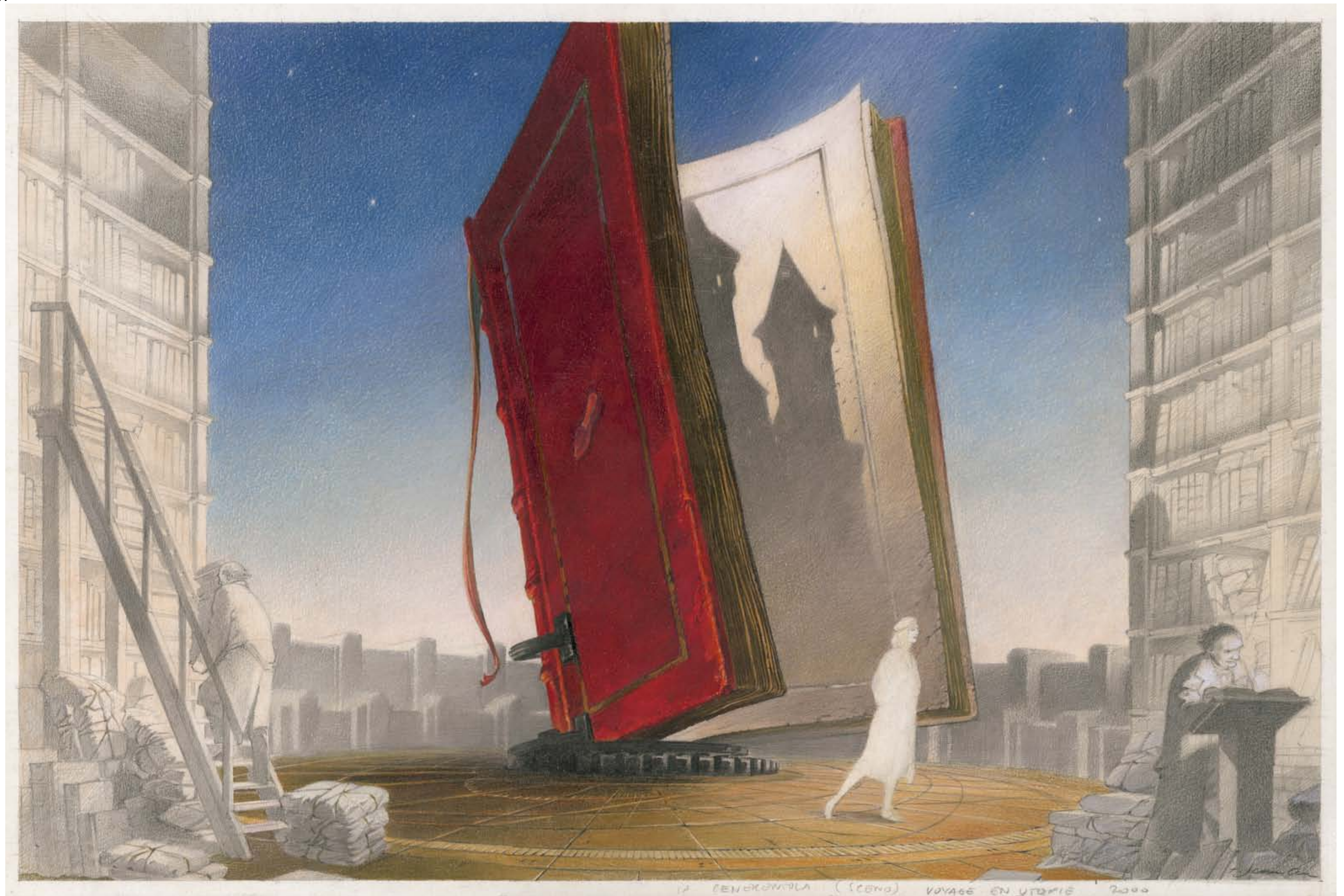
Acrylique, crayon, 1999.

50 x 73,2 cm

Illustration pour la conception scénographique de l'opéra « Cendrillon » de Rossini.
Cela a été une très belle occasion de donner vie, de donner une nouvelle dimension au thème du livre géant.
La motorisation de ce livre permettait de faire véritablement sortir les personnages issus du conte,
comme une matrice de l'imaginaire.

20 000 – 25 000 €



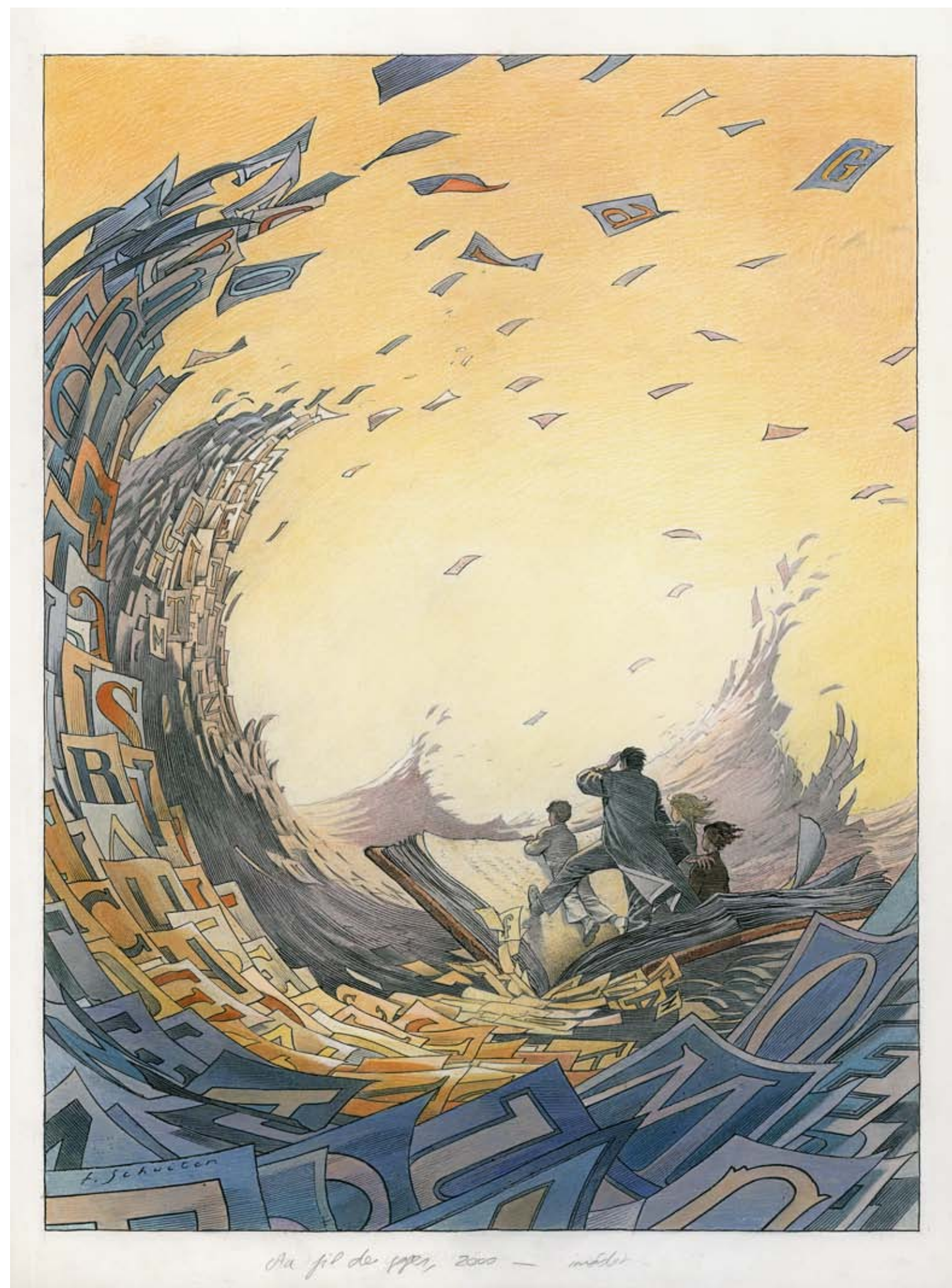


30

18
LA CONTROVERSE ORTHOGRAPHIQUE
 Encre de Chine, acrylique, 1999.
 64,8 x 50 cm

Image réalisée pour une exposition ayant pour thème
 « La Langue Française et l'Orthographe ».

17 000 – 22 000 €





19

SOLITUDE DES LATITUDES

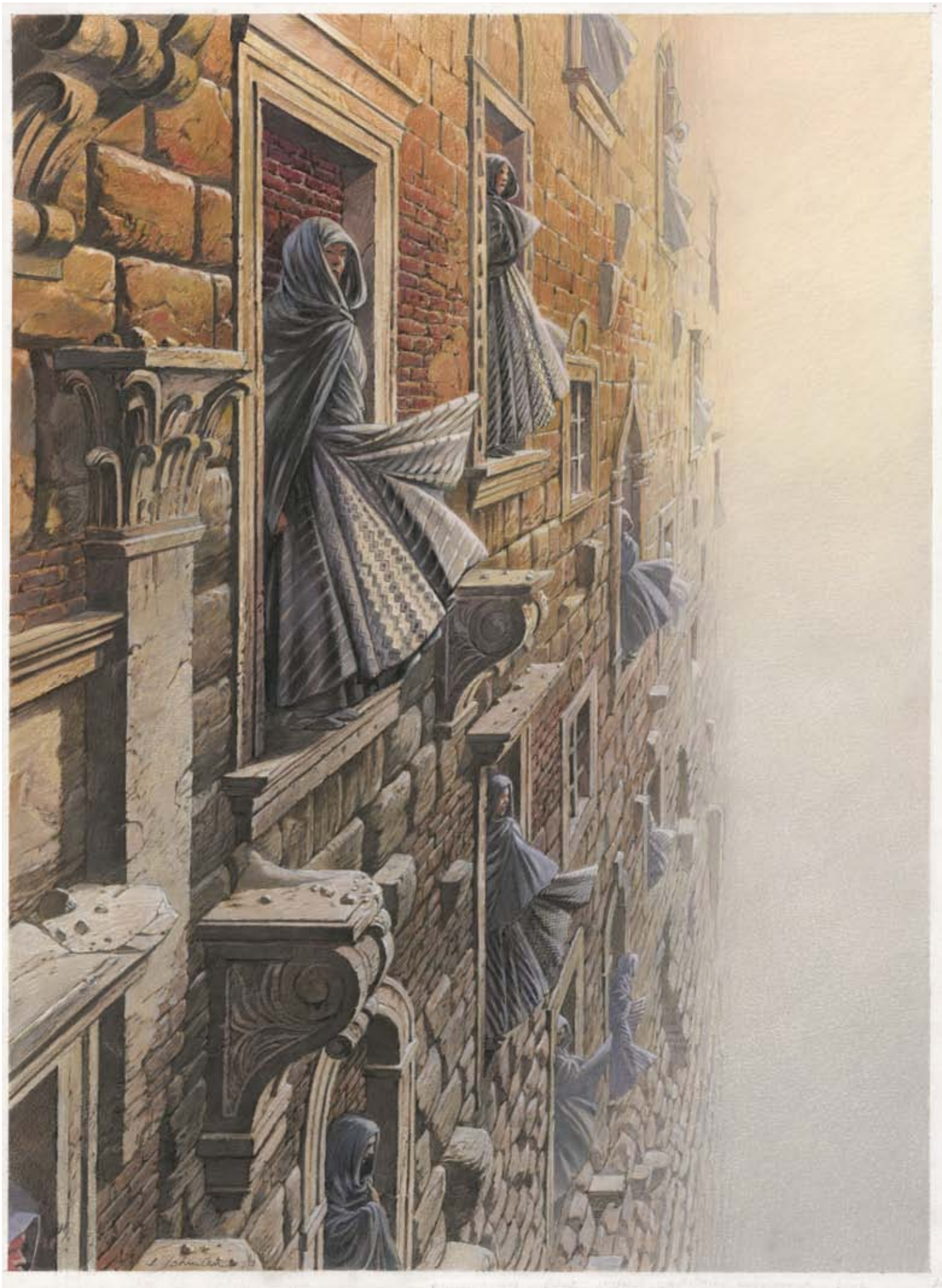
Acrylique, crayon, 2002.

65,8 x 49,2 cm

Illustration réalisée pour le coffret de Gérard Manset « Capitaine Courageux ».

L'œuvre de Gérard Manset, que j'ai connue très jeune,
continue à m'accompagner avec toujours autant d'émotion.

18 000 – 25 000 €

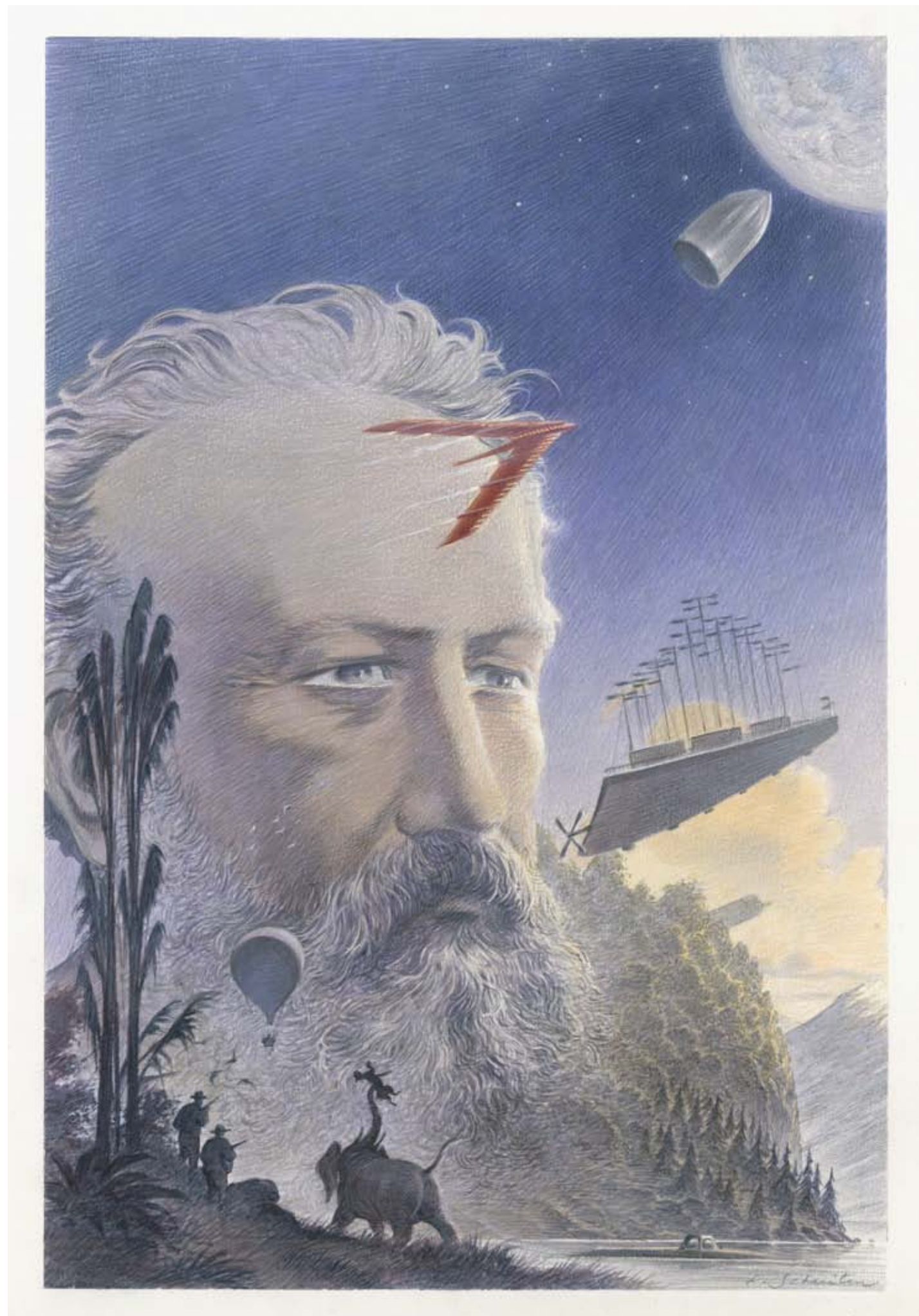


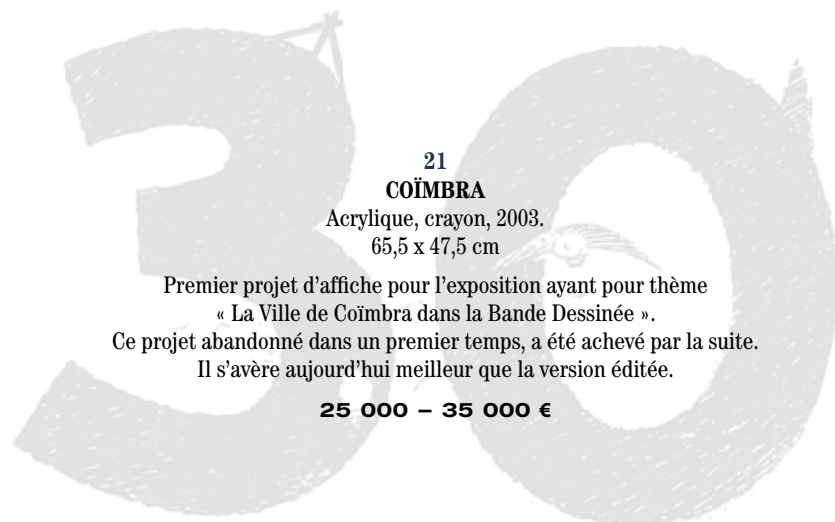


20
JULES VERNE
Acrylique, crayon, 2003.
51 x 36,4 cm

Illustration réalisée pour la couverture d'un grand magazine Français.
Une occasion de redessiner le portrait de cet auteur qui a nourri mon enfance
et qui s'est aussi retrouvé très vite comme un personnage important des Cités Obscures.

25 000 – 30 000 €

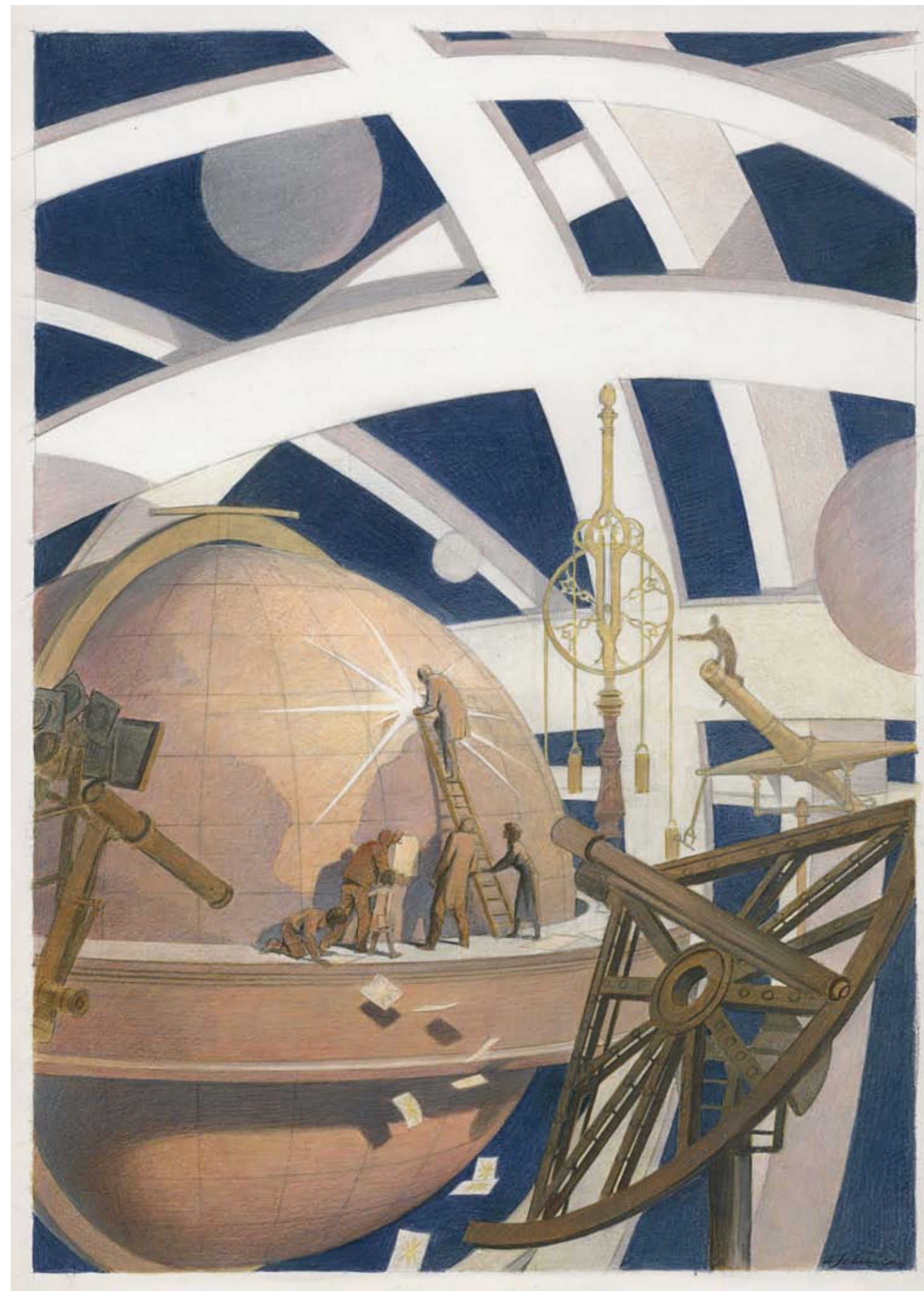


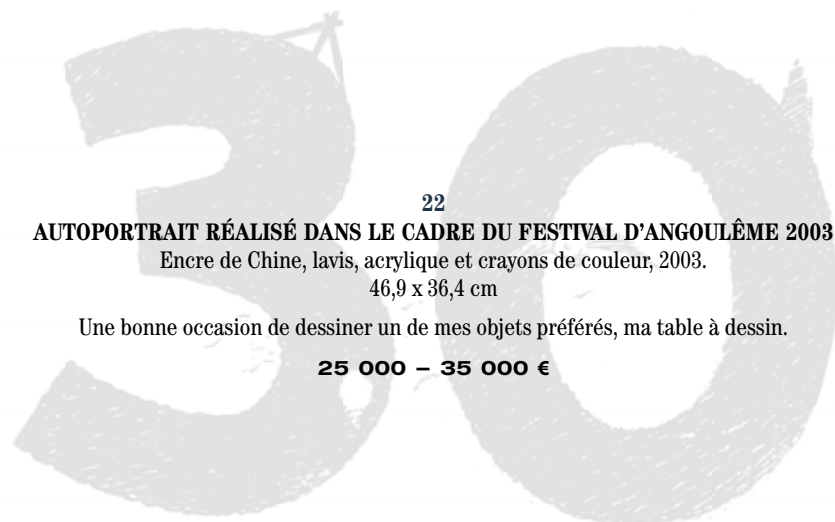


21
COÍMBRA
Acrylique, crayon, 2003.
65,5 x 47,5 cm

Premier projet d'affiche pour l'exposition ayant pour thème
« La Ville de Coïmbra dans la Bande Dessinée ».
Ce projet abandonné dans un premier temps, a été achevé par la suite.
Il s'avère aujourd'hui meilleur que la version éditée.

25 000 – 35 000 €





22

AUTO PORTRAIT RÉALISÉ DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ANGOULÊME 2003

Encre de Chine, lavis, acrylique et crayons de couleur, 2003.

46,9 x 36,4 cm

Une bonne occasion de dessiner un de mes objets préférés, ma table à dessin.

25 000 – 35 000 €



23

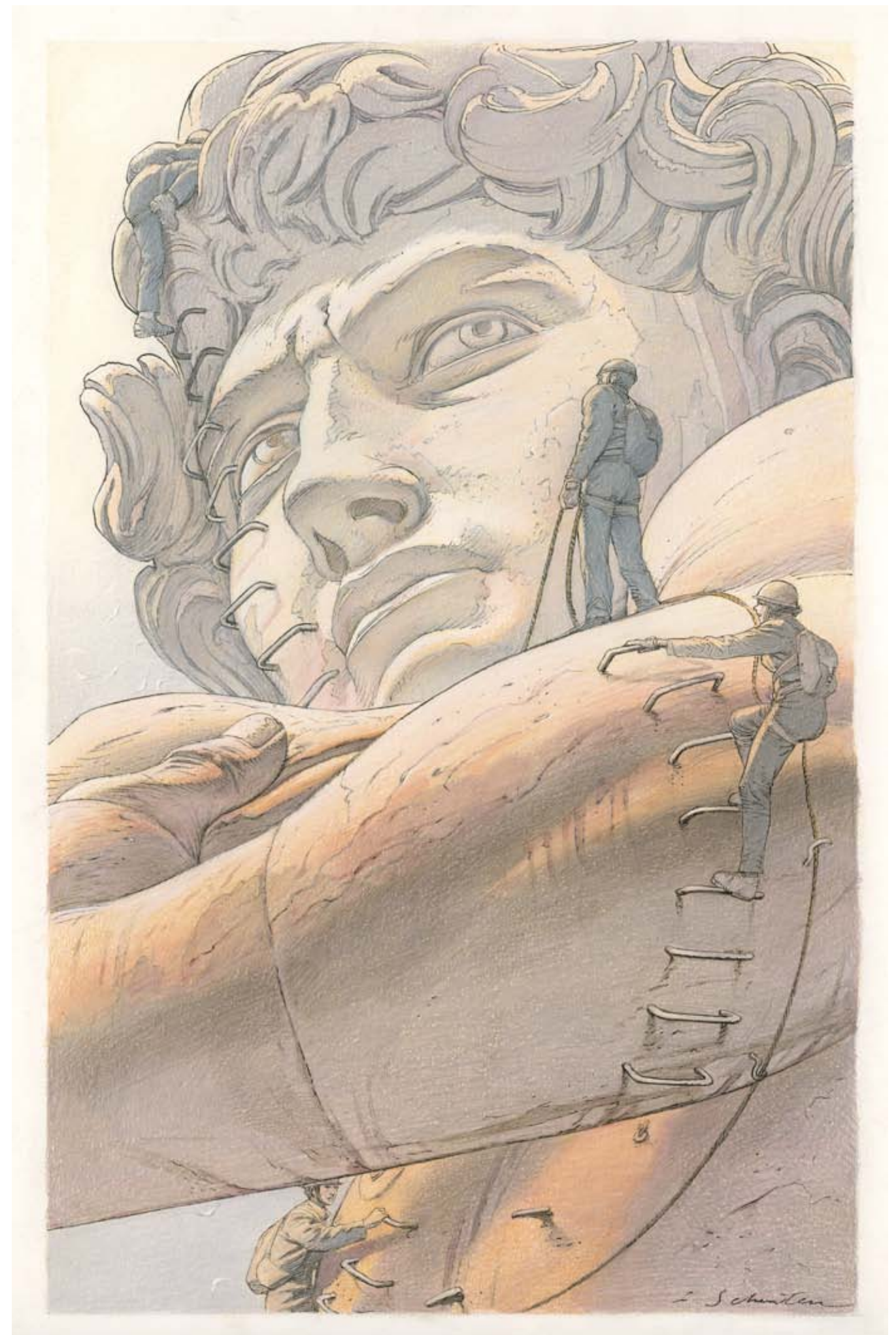
VIA FERRATA

Acrylique, 2004.

50,8 x 36,5 cm

Image réalisée à la demande des Éditions Larousse pour illustrer la thématique de la « Via Ferrata », itinéraire aménagé sur une paroi rocheuse, équipé de câbles et d'échelons permettant une progression en toute sécurité. Elle a servi de couverture à l'édition 2004 du dictionnaire.

20 000 – 25 000 €



24

BELVAL

Acrylique, crayon, 2004.

64,2 x 51 cm

Image réalisée pour la présentation du concept de mise en valeur du site industriel de Belval.

L'idée était de créer une passerelle moderne,
une coulée verte qui traverse les hauts-fourneaux d'Esch-sur-Alzette, au Luxembourg.
Un projet qui se voulait très respectueux de ce lieu en l'effleurant à peine pour mieux donner à voir,
pour mieux mettre en valeur l'histoire extraordinaire de ce site.

18 000 – 25 000 €



25

LE TRANSSIBÉRIEN

Acrylique, crayon, 2005.

64 x 48,8 cm

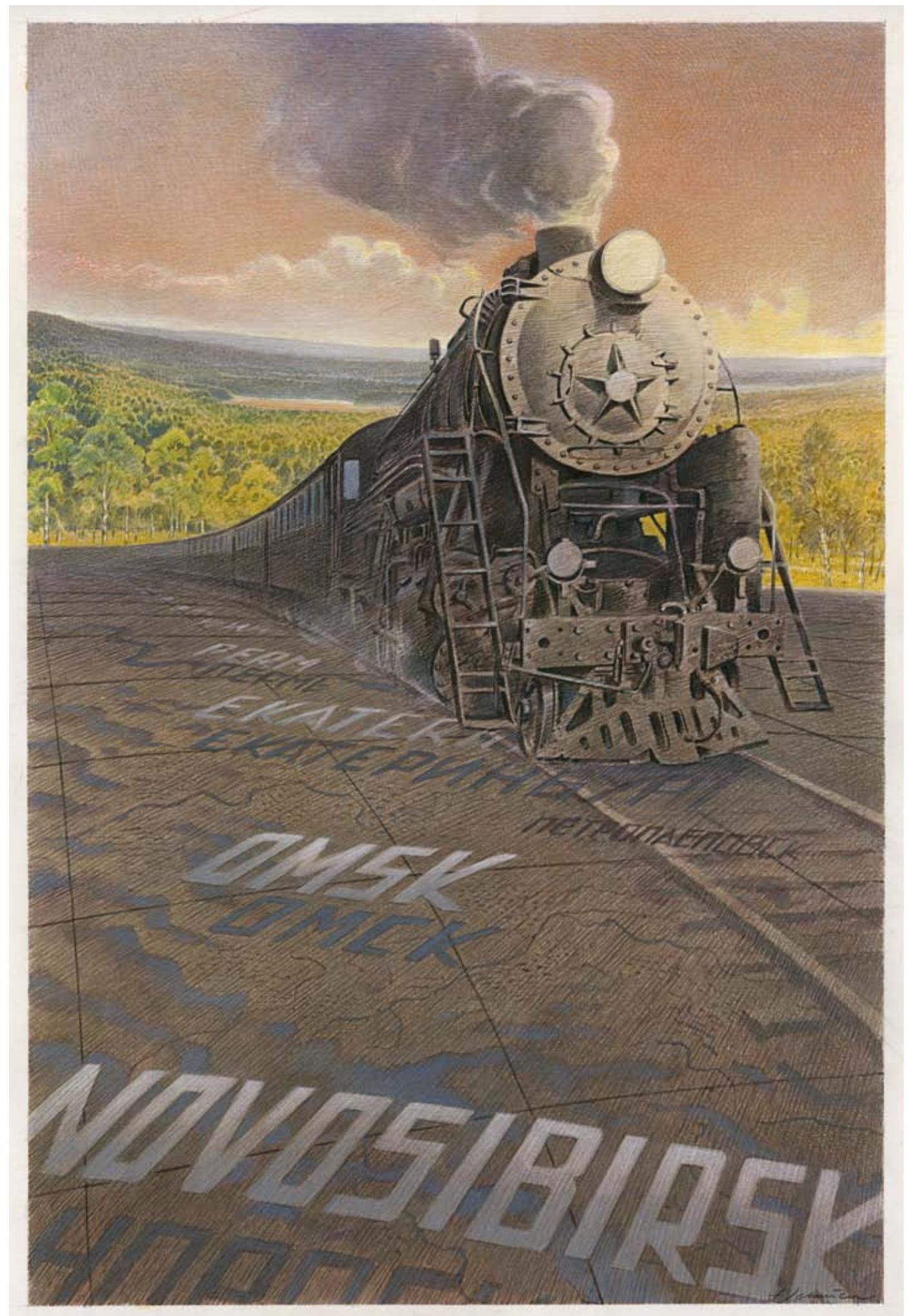
Affiche pour l'exposition sur le Transsibérien dans le cadre d'Europalia Russie.

C'est une exposition spectacle autour de l'histoire de ce voyage légendaire.

J'en avais fait la scénographie.

C'était une formidable aventure, avec tous les artistes associés à ce projet,
que de traverser ces régions et cette histoire.

20 000 – 25 000 €





26

AUX CONFINS DU DÉSERT

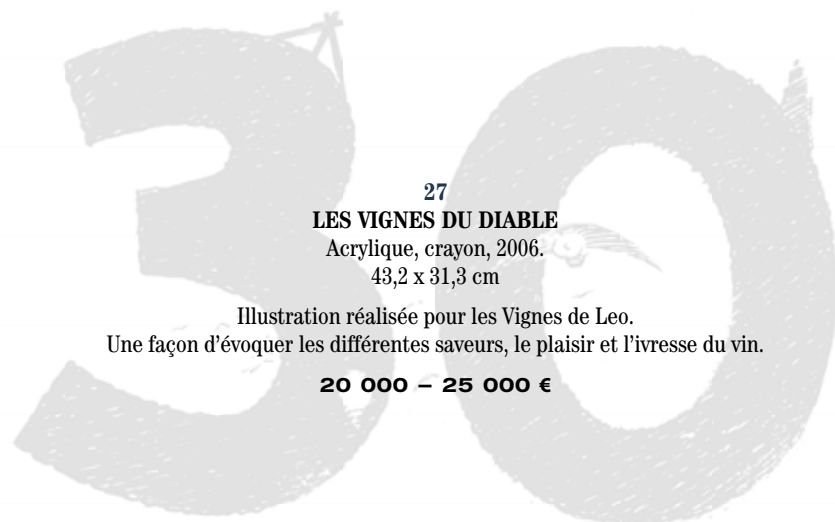
Acrylique-crayon, 2005.

63,6 x 46,4 cm

Illustration réalisée pour un tirage limité
offert à l'occasion d'un événement au Centre de la Bande Dessinée Belge.
L'arrivée de la fraîcheur au milieu du désert.

23 000 – 28 000 €





27

LES VIGNES DU DIABLE

Acrylique, crayon, 2006.
43,2 x 31,3 cm

Illustration réalisée pour les Vignes de Leo.
Une façon d'évoquer les différents saveurs, le plaisir et l'ivresse du vin.

20 000 – 25 000 €





28

TITANIC

Acrylique, crayon, 2011.

36 x 48,2 cm

Illustration pour le premier timbre en 3D (grâce à des lunettes) réalisé par la Poste Belge.

A l'occasion de l'anniversaire de cette catastrophe,
la Poste voulait innover en donnant aux philatélistes la possibilité
de découvrir un moment clé du naufrage du Titanic avec un procédé stéréoscopique.

23 000 – 28 000 €





29

LES BARBARES

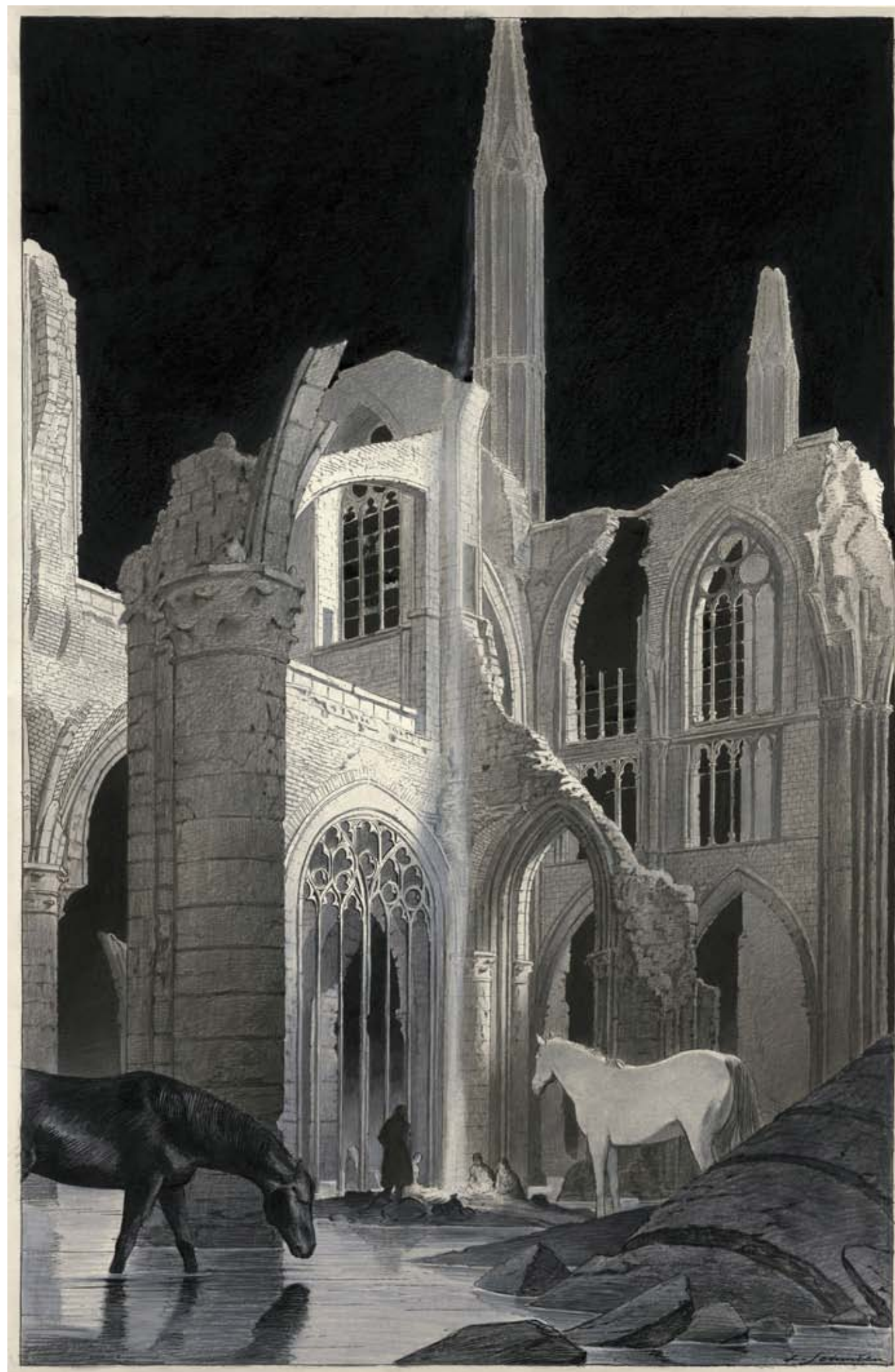
Encre de Chine, acrylique, 2011.

66,7 x 43,8 cm

Illustration pour le livre de Jacques Abeille « Les Barbares ».

Cet écrivain Français m'a complètement fasciné par son roman « Les jardins Statuaires ».
J'ai eu la chance de travailler avec lui pour le livre « Les Mers Perdues » aux Éditions Attila.

18 000 – 25 000 €



30

HLM

Encre de Chine, acrylique, 2012.
54 x 52 cm

Image sur les visions futuristes de l'habitat individuel et collectif de demain.
Projet à l'initiative de la ville du Havre.

20 000 – 25 000 €



François Schuiten

François Schuiten, 2007

Né à Schaerbeek, le 26 avril 1956.

Issu d'une famille d'architectes, François Schuiten, après avoir commencé des humanités latin-mathématiques à l'Institut Don Bosco de Stockel, se dirige vers les humanités artistiques à l'Institut Saint-Luc de Bruxelles, en section préparatoire à l'architecture, poussé par ses antécédents paternels. Puis, en supérieure, il s'oriente vers la bande dessinée, section dirigée par Claude Renard.

François Schuiten, 2007

Livres

- En 1978-1979, François Schuiten participe à l'aventure du 9^{ème} Rêve, catalogue-inventaire des travaux d'élèves qui veulent proposer une bande dessinée différente, à l'instar des journaux français comme Charlie Mensuel ou surtout Métal Hurlant.
- Dans l'édition belge du journal Pilote, il publie une histoire complète intitulée Mutation. Sur sa lancée, dans le treizième numéro de Métal Hurlant, en 1977, il publie la première histoire de Carapace, puis La débandade (avec son frère Luc). L'ensemble sera publié en trois albums aux Humanoïdes Associés : Carapace, Les Terres creuses (*Zara*), et Nogégon.
- Avec Claude Renard, il réalise deux albums aux Humanoïdes Associés : Aux Médianes de Cymbiola (1980) et Le rail (1982), ainsi qu'un portfolio, L'Express. Parallèlement, il s'occupe à temps partiel de l'Atelier R avec Claude Renard.
- A partir de 1981, il s'associe avec Benoît Peeters, un ami d'enfance. Alors paraît dans A Suivre, la première histoire des Cités Obscures, Les Murailles de Samaris où l'on retrouve l'idée envoûtante du gigantisme tentaculaire des cités. L'album paraîtra chez Casterman en 1983. La série des Cités Obscures comportera encore La Fièvre d'Urbicande (1984), La Tour (1987), La Route d'Armilia (1988), Brûsel (1992), L'Enfant Penchée (1996) et L'Ombre d'un Homme (1999), La Frontière Invisible, tome 1 (2002) et tome 2 (2004). Sans parler des albums comme L'Archiviste (1987), Le Musée A Desombres (1990), L'Echo des Cités (1993), Mary la Penchée (1995) ou Le Guide des Cités Obscures (1996), The Book of Schuiten (2004), Les Portes du Possible (2005), plus particuliers de par leur contenu et leur format, La Théorie du Grain de Sable (2007), La Théorie du Grain de Sable, tome 2 (2008).
- En mars 2010, un guide « Lonely Planet » sur Bruxelles, entièrement dessiné.
- Avril 2012, La Douce, bande dessinée, scénario et dessin.
- Décembre 2012 : Japon. Les Cités obscures reçoivent le Grand Prix Manga au 16° Japan Media Arts Festival à Tokyo pour la traduction parue chez ShoPro.
- Décembre 2012 : Japon. Les Cités obscures ont obtenu la première place des Bandes dessinées traduites en Japonais (ed. ShoPro) aux Gaiman Awards à Tokyo.
- En février 2013 : Japon. Les Cités Obscures reçoivent le Grand prix de bande dessinée catégorie Manga au Japan Media Arts Festival.

En projet :

- Octobre 2013, L'Horloger des Rêves, en collaboration avec Thierry Bellefroid

Parcours Scénographique

- 1989 : scénographie de « La Ville Imaginaire » à l'exposition « Cités-Cinés » de Montréal. Cette exposition est la première exposition- spectacle en Europe (Paris-Gand). François Schuiten est associé au projet pour le troisième montage à Montréal. Sa scénographie est élue par le public comme la plus spectaculaire
- 1989-1992 : « Le Musée des Ombres ». Première grande exposition scénographique sur une bande dessinée. Elle est créée à Angoulême, puis ensuite remontée à Sierre (Suisse), à la Grande Halle de la Villette (Paris), au Palais des Congrès (Bruxelles), à Erlangen (Allemeagne) et à Porto.
- 1992 : Exposition Universelle de Séville. Le Grand-Duché de Luxembourg et la Grande Halle de la Villette demandent à François Schuiten de concevoir toute la scénographie du Pavillon du Grand-Duché de Luxembourg. Tout l'espace de l'exposition s'organise autour d'une immense sphère armillaire sortie de voies lumineuses qui convergent vers le Luxembourg.
- 1993-1994 : Station de Métro « Porte de Hal » à Bruxelles. Dans le cadre de l'aménagement des stations de métro bruxelloises, la STIB demande à François Schuiten de réaliser la décoration de la station « Porte de Hal ». En collaboration avec Alexandre Obolensky, il mêle les toiles peintes avec la mise en scène de vrais trams bruxellois.
- 1993-1995 : Station de Métro « Arts et Métiers » à Paris. Cette scénographie est une des plus ambitieuses des stations parisiennes. La RATP et le Musée des Arts et Métiers sollicitent François Schuiten afin qu'il réalise une station de métro en liaison avec le Musée des Arts et Métiers (tout proche). François Schuiten recouvre entièrement la station de plaques de cuivre et y insère des hublots mis en scène et évoquant l'imaginaire de Jules Verne et les machines du Musée des Arts et Métiers.
- 1997 : intervention sur la façade du nouveau Centre Culturel de Jette.
- 1999-2000 : « la Cenerentola » au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles. François Schuiten réalise la scénographie de « La Cenerentola » de Rossini. Un livre géant féérique articulé nous renvoie à Cendrillon et aux contes en général.
- 2000 : « Planet of Visions » à l'Exposition Universelle de Hanovre. En 1996, la Direction de l'Exposition Universelle de Hanovre demande à François Schuiten de réaliser, dans le cadre du Parc Thématique, le Pavillon des Utopies. Ce travail s'étend sur quatre années. Il s'agit autant du scénario, de la conception et de la scénographie que du dialogue avec le sponsor principal (IBM), de la direction des différentes équipes et des ateliers de construction disséminés à travers toute l'Europe. « Planet of Visions » développe le thème des utopies. Il s'agit d'un voyage à travers les visions du futur proposées par l'humanité. Un paradis-jardin se réfléchissant sur l'eau, une Tour de Babel géante, des robots animent l'espace. Ce pavillon de 6 000 mètres carrés sur une hauteur de 12 mètres est le plus visité de l'Exposition Universelle de Hanovre (5 400 000 visiteurs).

- 2000 : Exposition Universelle de Hanovre – Pavillon belge. Parallèlement au pavillon thématique, François Schuiten réalise la scénographie du Pavillon Belge, « Cœur de l'Europe ». Cet espace circulaire est recouvert d'une immense toile représentant les grandes métropoles qui constituent l'environnement de la Belgique. Des personnages portent leurs regards sur ce panorama circulaire laissant apparaître des images représentatives des pays européens entourant la Belgique.

- 2003-2004 : François Schuiten conçoit un projet d'aménagement du site industriel de Belval - Hauts-Fourneaux d'Esch sur Alzette au cœur du Grand-Duché de Luxembourg.

- 2002-2005 : Pavillon Belge à l'Exposition Mondiale de Aïchi (Japon). François Schuiten réalise la scénographie de ce Pavillon en revisitant la peinture belge à travers les siècles (Van Eyck, Magritte, Delvaux...). Des toiles de très grandes dimensions réinterprètent les chef-d'œuvres de ces maîtres et sont animées par des jeux d'ombres et de lumières.

- Décembre 2004 : Maison Autrique. Avec Benoît Peeters, François Schuiten a permis la rénovation totale de la première maison construite par Victor Horta et en réalise la scénographie. Elle représente le plus exactement possible la vie d'une maison de maîtres et l'imaginaire d'une maison bruxelloise des années 1910.

- Décembre 2004 : exposition rétrospective à Leuven.

- Décembre 2004 : inauguration d'un mur-lumière à Lyon. Il s'agit du premier mur peint lumineux en Europe, où la lumière est intégrée à la peinture elle-même.

- Août 2005 : Exposition rétrospective, Cirque Jules Verne à Amiens.

- Octobre 2005 : Le Transsibérien, exposition-spectacle dans le cadre d'Europalia Russie, Palais du Cinquantenaire à Bruxelles

- Décembre 2005 : Maison Jules Verne à Amiens. Inauguration du mur peint et de la tour.

- Août 2007 : Exposition – spectacle à la Maison Autrique (Bruxelles) pour la sortie du livre La Théorie du Grain de Sable.

- Octobre 2008 : Exposition spectacle sur La Théorie du Grain de Sable au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris

- Septembre 2009 : Scénographie du train pour le spectacle d'inauguration de la gare des Guillemins à Liège

- Avril 2010 : Inauguration du mur peint « La Tour infinie » à Louvain-la-Neuve

- 2011 : Réalisation du premier timbre en 3D, « Titanic »

- 2012 : Scénographie de l'opérette L'Auberge du Cheval Blanc (Charleroi, Liège)

- 2012 : Scénographie de l'espace « Fondation Roi Baudouin », invité d'honneur de la BRAFA 2012

- 2012 : collaboration à l'exposition « Méditerranées » dans le cadre de Marseille 2013

- Octobre 2012 : Scénographie de « Lille Fantastic » dans le cadre de Lille 3000

- Juin 2013 : inauguration du mur peint « L'Arche », rue Maes à Ixelles

En projet :

- Musée du train : conception et scénographie du futur Musée du Train à Bruxelles. Ouverture prévue fin 2014

François Schuiten, 2007

Cinéma

François Schuiten collabore également à différentes réalisations cinématographiques, qu'il s'agisse :

- de films traditionnels (Gwendoline de Just Jaeckin, Toto le Héros de Jaco Van Dormael)
- de films à effets spéciaux (Taxandria, de Raoul Servais)
- de synthèse (les Quarxs de Maurice Benayoun)
- de pseudo-fiction (Le Dossier B de Wilbur Leguèbe)
- Collaboration au film du spectacle des Baladins du Miroir « Le Grand Cabaret », mélangeant acteurs et images graphiques
- Conception de l'univers du jeu « Totem »
- Projet d'univers du film « A la Croisée des Mondes, la Boussole d'Or », d'après le roman de Philipp Pullman
- Conception visuelle du film de Jaco Vandormael « Mister Nobody », sortie janvier 2010
- Direction artistique du film canadien de Martin Villeneuve « Mars et Avril », sortie septembre 2012
- Conception visuelle du moyen-métrage Grec « Memory reloaded », sortie automne 2013

En projet :

- Scénario et conception visuelle du film « Aquarica » en collaboration avec Martin Villeneuve et Benoît Sokal



30

Ordre d’achat / *Absentee Bid Form*

FRANÇOIS SCHUITEN
VENTE N° 2429

JEUDI 24 OCTOBRE 2013
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
PARIS

- ☐ ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID
- ☐ LIGNE TÉLÉPHONIQUE / TELEPHONE

TÉLÉPHONE / PHONE:

RÉFÉRENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES À NOUS COMMUNIQUER
REQUIRED BANK REFERENCE:

EXPIRE FIN / EXPIRATION DATE:

NOM / NAME

PRÉNOM / FIRST NAME

ADRESSE / ADRESS

TÉLÉPHONE / PHONE

FAX

EMAIL

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE VENTE DÉCRITES
DANS LE CATALOGUE, JE DÉCLARE LES ACCEPTER ET VOUS PRIE D'ACQUÉRIR
POUR MON COMPTE PERSONNEL AUX LIMITES INDICUÉES EN EUROS,
LES LOTS QUE J'AI DÉSIGNÉS CI-DESSOUS. (LES LIMITES NE COMPRENANT
PAS LES FRAIS LÉGAUX).

*I HAVE READ THE CONDITIONS OF SALE AND THE GUIDE TO BUYERS PRINTED
IN THIS CATALOGUE AND AGREE TO ABIDE BY THEM. I GRANT YOUR PERMISSION
TO PURCHASE ON MY BEHALF THE FOLLOWING ITEMS WITHIN THE LIMITS
INDICATED IN EUROS. (THESE LIMITS DO NOT INCLUDE BUYER'S PREMIUM AND TAXES).*

LOT	DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS / MAX. EUROS PRICE
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€
N ^o		€

À RENVoyer / PLEASE MAIL TO:

ARTCURIAL-BRIEST-POULAIN-F.TAJAN
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS.

FAX: +33 (0)1 42 99 20 60

bids@artcurial.com

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
REQUIRED DATED SIGNATURE

CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par les articles L 312-4 et suivant du Code de commerce. En cette qualité Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. les rapports entre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par Artcurial-Briest- Poulain-F.Tajan sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires et d'effectuer un dépôt. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

À toutes fins utiles, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve le droit d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) Artcurial Briest Poulain F.Tajan pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente, pour lesquels elle se réserve le droit de demander un dépôt de garantie et qu'elle aura acceptés. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h.

Si Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur n'est pas autorisé à porter lui-même des enchères directement ou par le biais d'un mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifié publiquement avant la vente.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve le droit de ne délivrer le lot qu'après encaissement du chèque.

h) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan .

3 – L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :
• Pour les œuvres originales: 22 % + TVA au taux en vigueur (TVA = 4,31 %).
• Pour les albums : 24,70% + TVA au taux en vigueur (TVA = 1,73 %).
2) Lots en provenance hors CEE :
(indiqués par un ☉).

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (7 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux et montres, les automobiles, les vins et spiritueux et les multiples).

3) Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un n°de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- En espèces : jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;
- Par chèque ou virement bancaire ;
- Par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée. Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan serait avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra facturer à l'acquéreur des frais de d'entreposage du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport. À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- Des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- Le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- Le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 – Les incidents de la vente

En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra utiliser des moyens vidéos. en cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

5 – Préemption de l'État français

L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'état français.

6 – Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. En outre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dispose d'une dérogation lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Toute reproduction du catalogue de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 – Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection. Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

• de 1 à 300 000 euros : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 %).
• de 300 001 à 600 000 euros : 12 % + TVA au taux en vigueur (soit 2,35 %).
• Au-delà de 600 001 euros : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 %).

a) Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) Les véhicules sont vendus en l'état. les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. en revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) Les véhicules précédés d'un astérisque (*) ont été confiés à Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 – Retrait des lots

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

9 – Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

10 – Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

Protection des biens culturels

Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan participe à la protection des biens culturels et met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente dans ce catalogue.

Banque partenaire :



CONDITIONS
OF PURCHASE
IN VOLUNTARY
AUCTION SALES

Artcurial-
Briest-Poulain-F.Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan acts as the agent of theseller who contracts with the buyer.

The relationships between Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by saleroom notices or oral indications before the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 – Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates. Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.

The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 – The sale

a) In order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan before the sale, so as to have their personal identity data recorded. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by Artcurial Briest-Poulina-F.Tajan which have been deemed acceptable. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan is entitled to request a deposit which will be refunded within 48hours after the sale if the lot id not sold to this buyer. Should Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) In the event where a reserve price has been stipulated by the seller, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached. The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.

In case of challenge or dispute, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, the successful bidder will be the bidder would will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word "adjugé" or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.

No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 – The performance
of the sale

a) In addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

- 1) Lots from the EEC :
 - For original works of art: 22 % + current VAT (VAT = 4.31 %).
 - For albums: 24.7 % + current VAT (VAT = 1.73 %).
- 2) Lots from outside the EEC : (identified by an )

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (7% of the hammer price, 19,6% for jewelry and watches, motorcars, wines and spirits and multiples).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions. The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required. The purchaser will be authorized to pay by the following means :

- in cash : up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 15 000 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.
- By cheque or bank transfer.
- By credit card : VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1,85 % additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan has a right of access and of rectification to the nominative data provided to Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan would prove insufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes. In the meantime Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.

Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as "procédure de folle enchère". If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option :

- interest at the legal rate increased by five points,
 - the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
 - the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after "procédure de folle enchère" if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.
- Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan also reserves the right to set off any amount Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 – The incidents
of the sale

a) in case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will be able to use video technology. Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan shall bear no liability/ responsibility whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will not be liable for errors of conversion.

5 – Pre-emption
of the French state

The French state in entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 – Intellectual Property
Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment. Furthermore, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed. Any reproduction of Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 – Items falling within
the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackes :

- From 1 to 300 000 euros : 16% + current VAT (i.e. 3.13%).
- From 300 001 to 600 000 euros : 12% + current VAT (i.e. 2.35%).
- Over 600 001 euros : 10% + current VAT (i.e. 1.96%).

a) Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will bestored at the costs and risks of their owner.

8 – Removal of purchases

The buyer has to insure its purchase, and Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan assumes no liability for any damage items which may occur after the sale.

All transportation arrangements are the sole responsibility of the buyer.

9 – Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independant from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

10 – Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

Protection of cultural
property

Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan applies a policy to prevent the sale of looted or stolen cultural property.

Bank :



ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F. TAJAN

7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

T. +33 1 42 99 20 20
F. +33 1 42 99 20 21
E. contact@artcurial.com

www.artcurial.com

SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

REPRÉSENTATIONS
À L'ÉTRANGER

BELGIQUE

Vinciane de Taux
5, Avenue Franklin Roosevelt
B - 1050 Bruxelles
T +32 (0)2 644 98 44
vdetraux@artcurial.com

CHINE

Jiayi Li
798 Art District, No 4 Jiuxianqiao Lu
Chaoyang District
Beijing 100015
T +86 137 01 37 58 11
lijiayi7@gmail.com

ITALIE

Gioia Sardagna Ferrari
Palazzo Crespi,
Corso Venezia, 22
I - 20121 Milano
T +39 02 49 76 36 49
gsardagnaferrari@artcurial.com

REPRÉSENTATION
EN FRANCE

BORDEAUX

Marie Janoueix
Hôtel de Gurchy
83 Cours des Girondins
33500 Libourne
T +33 (0)6 07 77 59 40
mjanoueix@artcurial.com

ASSOCIÉS

Francis Briest, **Co-Président**
Hervé Poulain
François Tajan, **Co-Président**

Fabien Naudan, **Vice-Président**

Directeur associé sénior
Martin Guesnet

Directeurs associés

Stéphane Aubert
Emmanuel Berard
Olivier Berman
Isabelle Bresset
Matthieu Fournier
Bruno Jaubert
Matthieu Lamoure

ADMINISTRATION
ET GESTION

Secrétaire général :
Axelle Givaudan

Relations clients :
Marie Sanna-Legrand, **20 33**
Karine Castagna, **20 28**

Marketing, Communication
et Activités Culturelles :
Direction : Carine Decroi
Morgane Delmas

Comptabilité et administration :
Direction : Joséphine Dubois
Comptabilité des ventes :
Sandrine Abdelli, Marion Carteirac,
Vanessa Favre, Léonor de Ligondés
Comptabilité générale :
Marion Bégat, Virginie Boisseau,
Isabelle Chénais, Mouna Sekour

Logistique et gestion des stocks :
Direction : Éric Pourchot
Rony Aylon, Mehdi Bouchekout
Denis Chevallier, Joël Laviolette,
Vincent Mauriol, Lal Sellahannadi

Transport et douane :
Ronan Massart, **16 57**

ORDRES D'ACHAT,
ENCHÈRES
PAR TÉLÉPHONE
Élodie Landais, **20 51**
Diane Pellé
bids@artcurial.com

ABONNEMENTS
CATALOGUES

Géraldine de Mortemart, **20 43**

CONSEILLER SCIENTIFIQUE
ET CULTUREL
Serge Lemoine

COMMISSAIRES PRISEURS
HABILITÉS

Francis Briest, François Tajan,
Hervé Poulain, Isabelle Boudot
de La Motte, Isabelle Bresset,
Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux,
Matthieu Fournier

ARTCURIAL TOULOUSE
JACQUES RIVET

Commissaire-priseur :
Jacques Rivet
8, rue Fermat – 31000 Toulouse
t. +33 (0)5 62 88 65 66
j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL DEAUVILLE
32, avenue Hocquart de Turtot
14800 Deauville

t. +33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

ARTCURIAL LYON
MICHEL RAMBERT

Commissaire-priseur :
Michel Rambert
2-4, rue Saint Firmin
69008 Lyon
t. +33 (0)4 78 00 86 65
mrambert@artcurial-lyon.com

ARTCURIAL MARSEILLE
STAMMEGNA ET ASSOCIÉ

22, rue Edmond Rostand
13006 Marseille
Contact :
Inès Sonnevile
t. +33 (0)1 42 99 16 55
isonnevile@artcurial.com

ARTCURIAL HOLDING SA
Président Directeur Général :

Nicolas Orlowski

Vice Présidents : Francis Briest,
Hervé Poulain

Conseil d'Administration :
Francis Briest, Olivier Costa
de Beauregard, Nicole Dassault,
Laurent Dassault, Carole Fiquémont,
Marie-Hélène Habert, Nicolas Orlowski,
Michel Pastor, Hervé Poulain

Comité de développement
Président : Laurent Dassault
S.A. la princesse Zahra Aga Khan,
Francis Briest, Guillaume Dard,
Laurent Dassault, Daniel Janicot,
Serge Lemoine, Delphine Pastor,
Michel Pastor, Bruno Pavlovsky,
Hervé Poulain, François Tajan

DÉPARTEMENTS D'ART

ART IMPRESSIONNISTE
ET MODERNE

Directeur associé :
Bruno Jaubert
Directeur Europe Centrale :
Caroline Messensee
Spécialiste Italie :
Gioia Sardagna Ferrari
École de Paris, 1905 – 1939 :
Expert : Nadine Nieszawer
Spécialiste junior, catalogueur :
Priscilla Spitzer
Spécialiste junior :
Tatiana Ruiz Sanz
Recherche et certificat :
Jessica Cavaleiro
Historienne de l'art :
Marie-Caroline Sainsaulieu
Administrateurs :
Florent Wanecq, **20 63**
Alexia de Cockborne, **16 21**

ART ABSTRAIT
ET CONTEMPORAIN

Directeur associé sénior :
Martin Guesnet
Directeur art abstrait :
Hugues Sébilleau
Spécialiste sénior :
Arnaud Oliveux
Directeur Europe Centrale :
Caroline Messensee
Spécialiste Italie :
Gioia Sardagna Ferrari
Spécialiste :
Florence Latieule
Recherche et certificat :
Jessica Cavaleiro
Administrateurs :
Sophie Cariguel, **20 04**
Laura Koufopandelis, **16 13**

ORIENTALISME

Directeur associé :
Olivier Berman
Administrateur :
Alexia de Cockborne, **16 21**

ESTAMPES,
LIVRES ILLUSTRÉS
ET MULTIPLES
Expert : Isabelle Milsztein
Administrateur :
Julie Hottner, **20 25**

ART DÉCO
Expert : Félix Marcilhac
Spécialiste : Sabrina Dolla, **16 40**
Recherche et documentation :
Cécile Tajan

DESIGN

Directeur associé :
Emmanuel Berard
Administrateur :
NC

MOBILIER, OBJETS D'ART
DU XVIII^E ET XIX^E S.
Directeur associé :
Isabelle Bresset
Céramiques , expert :
Cyrille Froissart
Orfèvrerie, experts :
S.A.S. Déchaut-Stetten
Catalogueur :
Filippo Passadore
Administrateur :
Sophie Peyrache, **20 41**

TABLEAUX ET DESSINS
ANCIENS ET DU XIX^E S.

Directeur associé :
Matthieu Fournier
Dessins anciens, experts :
Bruno et Patrick de Bayser
Estampes anciennes, expert :
Antoine Cahen
Sculptures, expert :
Alexandre Lacroix
Tableaux anciens, experts :
Cabinet Turquin
Catalogueur :
Elisabeth Bastier
Administrateur :
Alix Fade, **20 07**

ÉCOLES ÉTRANGÈRES
DE LA FIN DU XIX^E S.
Directeur associé : Olivier Berman
Administrateur :
Tatiana Ruiz Sanz, **20 34**

CURIOSITÉS,
CÉRAMIQUES
ET HAUTE ÉPOQUE
Expert : Robert Montagut
Contact :
Isabelle Boudot de La Motte, **20 12**

LIVRES ET MANUSCRITS
Expert : Olivier Devers
Spécialiste :
Benoît Puttemans, **16 49**
Administrateur :
Lorena de las Heras

ART TRIBAL
Expert : Bernard de Grunne
Administrateur :
Florence Latieule, **20 38**

ART D'ASIE
Expert : Philippe Delalande
Contact : Isabelle Bresset, **20 13**

ARCHÉOLOGIE D'ORIENT
ET ARTS DE L'ISLAM
Expert : Anne-Marie Kevorkian
Contact : Isabelle Bresset, **20 13**

ARCHÉOLOGIE
Expert : Daniel Lebeurrier
Contact : Isabelle Bresset, **20 13**

BIJOUX
Directeur : Julie Valade
Experts : S.A.S. Déchaut-Stetten
Administrateurs :
Marianne Balse, **20 52**

MONTRES
Expert : Romain Réa
Administrateur :
Laura Mongeni, **16 30**

ARTCURIAL MOTORCARS
AUTOMOBILES
DE COLLECTION

Directeur associé :
Matthieu Lamoure
Spécialiste : Pierre Novikoff
Consultant : Frédéric Stoesser
Administrateurs :
Iris Hummel, **20 56**
Antoine Mahé, **20 62**

AUTOMOBILIA
ET AÉRONAUTIQUE

Directeur associé :
Matthieu Lamoure
Expert : Estelle Prévot-Perry
Administrateur :
Sophie Peyrache, **20 41**

BANDES DESSINÉES
Expert : Éric Leroy, **20 17**
Administrateur :
Lucas Hureau, **20 11**

VINS ET SPIRITUEUX
Experts :
Laurie Matheson, **16 33**
Luc Dabadie, **16 34**
Administrateur :
Marie Calzada
vins@artcurial.com

VINTAGE & COLLECTIONS
Spécialiste : Cyril Pigot, **16 56**
Spécialiste junior :
Eva-Yoko Gault, **20 15**

VENTES GÉNÉRALISTES
Spécialiste :
Isabelle Boudot de La Motte
Spécialiste junior mode vintage :
Élisabeth Telliez, **16 59**
Administrateurs :
Juliette Leroy, **20 16**
Mathilde Neuve-Eglise, **20 70**

SOUVENIRS HISTORIQUES
ET ARMES ANCIENNES

Experts : Gaëtan Brunel
et Bernard Bruel
Administrateur :
Juliette Leroy, **20 16**

INVENTAIRES
Directeur associé :
Stéphane Aubert
Consultant : Jean Chevallier
Administrateurs :
Inès Sonnevile, **16 55**
Astrid Guillon, **20 02**

VENTES PRIVÉES
IMPRESSIONNISTE,
MODERNE,
CONTEMPORAIN
Constance Boscher, **20 37**

Tous les emails des collaborateurs
d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan,
s'écrivent comme suit :
initiale du prénom et nom
@artcurial.com, par exemple :
iboudotdelamotte@artcurial.com

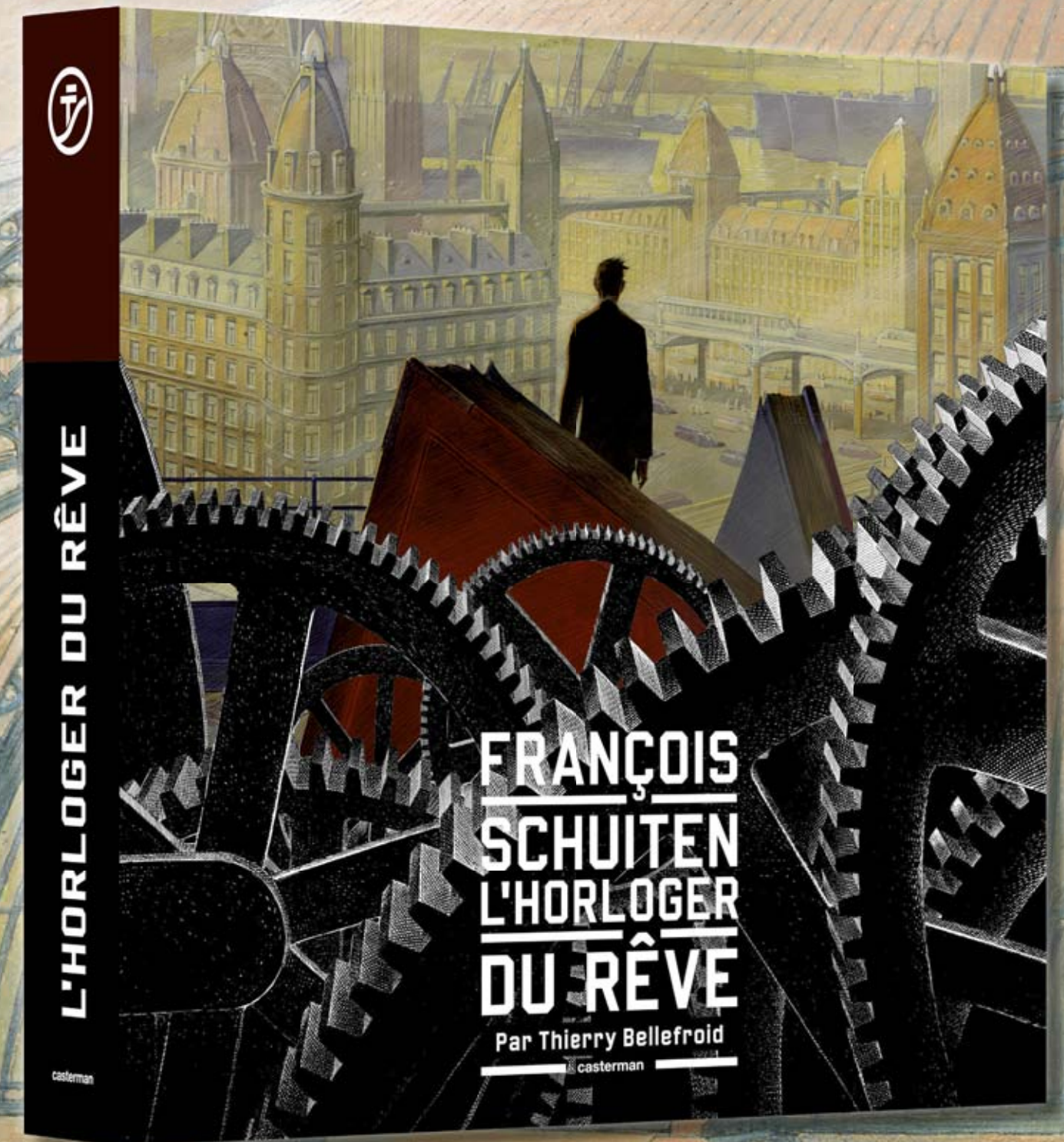
Les numéros de téléphone
des collaborateurs d'Artcurial
Briest-Poulain-F.Tajan,
se composent comme suit :
+33 1 42 99 xx xx

AFFILIÉ
À INTERNATIONAL
AUCTIONEERS



V-116

DEPUIS QUARANTE ANS,
FRANÇOIS SCHUITEN CONSTRUIT
UNE ŒUVRE SINGULIÈRE ET POLYMORPHE
AU SERVICE DE L'IMAGINAIRE.
CE LIVRE LA RÉVÈLE DANS TOUTE SON AMPLEUR...

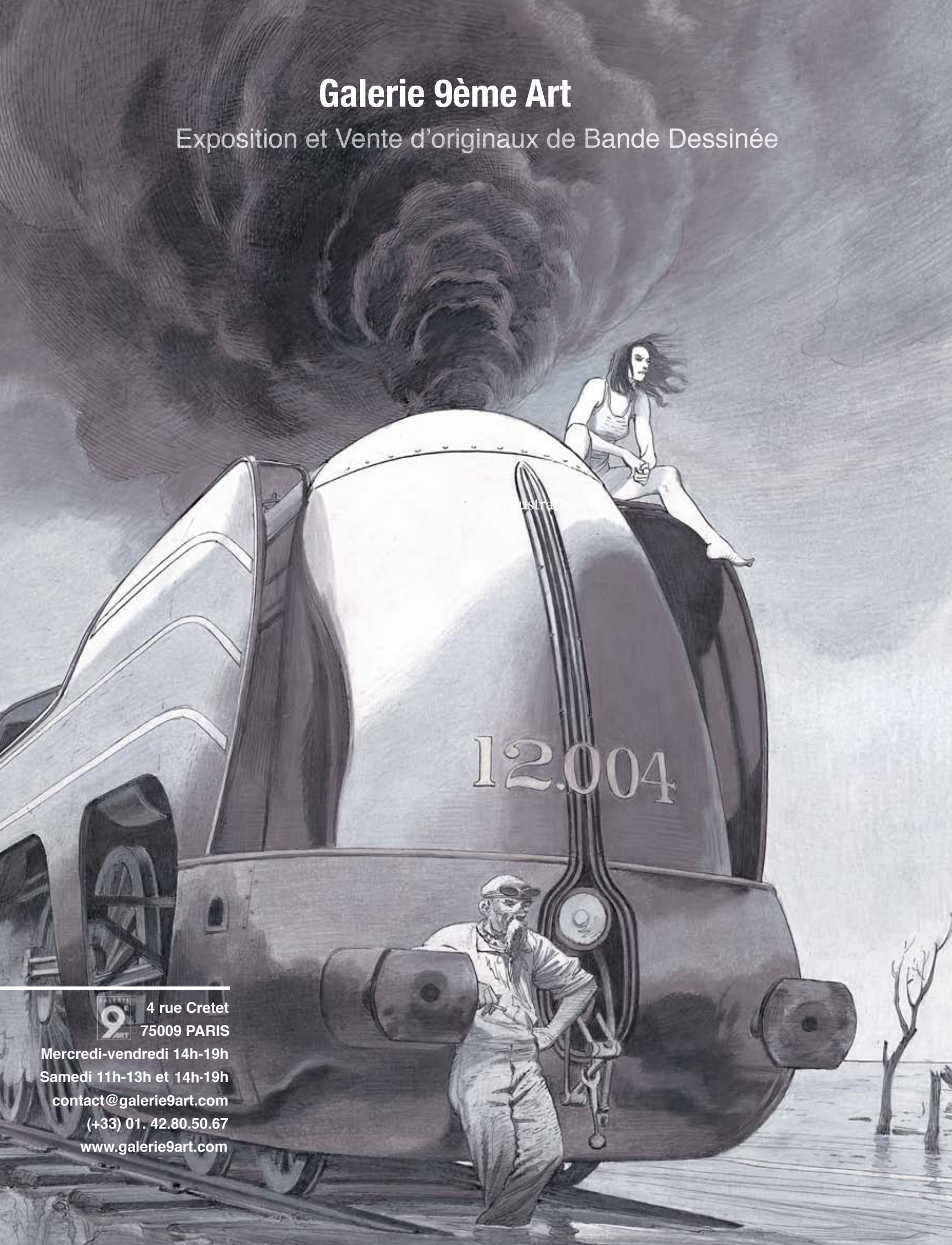


LE 6 NOVEMBRE EN LIBRAIRIE

casterman

Galerie 9ème Art

Exposition et Vente d'originaux de Bande Dessinée



4 rue Cretet
75009 PARIS

Mercredi-vendredi 14h-19h

Samedi 11h-13h et 14h-19h

contact@galerie9art.com

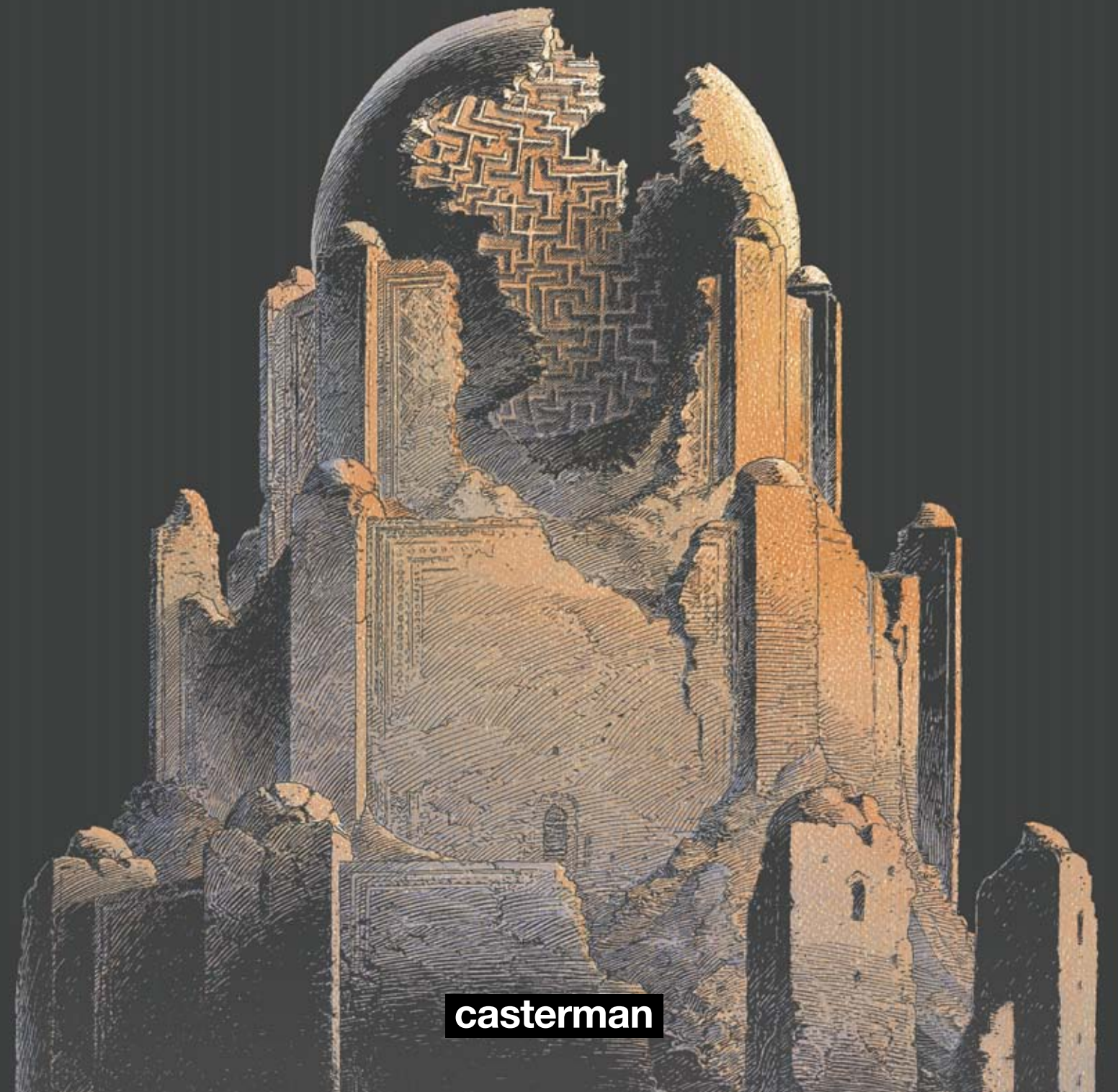
(+33) 01. 42.80.50.67

www.galerie9art.com

SCHUITEN-PEETERS LES CITÉS OBSCURES

« La peinture monumentale
d'un monde labyrinthique et kafkaïen...
Une œuvre à la puissance écrasante. »

Katsuhiro **Otomo**, créateur d'Akira.



casterman